



CENTRE JEUNESSE
DE MONTRÉAL
INSTITUT UNIVERSITAIRE

RAPPORT ANNUEL
2008 - 2009



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire

Notre mission

L'établissement a des mandats précis à remplir auprès des jeunes en difficulté et de leur famille en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Il doit aussi respecter des dispositions du Code civil relatives à l'adoption et à la médiation familiale.

Notre établissement doit :

- garantir la protection des jeunes dont la sécurité ou le développement est compromis;
- aider les jeunes et les jeunes mères qui connaissent des difficultés d'adaptation à retrouver les capacités et l'équilibre nécessaires pour fonctionner dans leur milieu;
- protéger la société et amener les jeunes qui commettent des délits à mettre fin à leurs actes délinquants et à prendre leurs responsabilités face à la société.

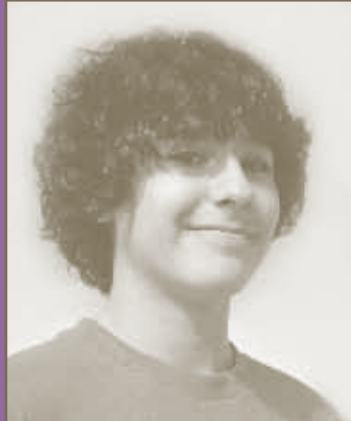
Pour être en mesure d'apporter une solution à ces diverses situations, notre établissement doit d'abord et avant tout soutenir les parents dans leurs responsabilités parentales et les aider dans le développement de leurs capacités. Nous nous appuyons également sur les familles d'accueil et sur les ressources intermédiaires. Nous collaborons étroitement avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et toutes les associations et les ressources du milieu qui interviennent auprès des jeunes et des familles.

Dépôt légal, 3e trimestre 2009
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-89218-219-4

Production : Bureau des communications
Centre jeunesse de Montréal -
Institut universitaire

Note : Nous tenons à remercier Kerry-Ann Jean-Noël, Étienne Astalos, Jérémy Lapointe, Maude Laganière, Laura Lévesque et Émilie Breton qui ont accepté d'être photographiés pour agrémentez cette production.



Mot du directeur général et du président du conseil d'administration

Nous vous présentons dans ce rapport les principales activités réalisées dans le cadre des priorités retenues pour l'année 2008-2009. Ces priorités, issues de notre planification stratégique 2007-2010, ont été présentées à plus de 800 employés au cours d'une tournée auprès du personnel de l'établissement. Les membres du personnel les ont très bien accueillies. Ce fut une occasion de discuter des préoccupations et de partager autour des principaux enjeux.

Le personnel clinique, administratif et de soutien constitue le maître d'œuvre de notre mission. La qualité des services repose sur leur compétence et sur leur engagement. Le recrutement et la rétention du personnel représentent une priorité pour notre établissement afin d'assurer la stabilité des équipes et la continuité des services. Nous avons développé de nouvelles stratégies de recrutement auprès des maisons d'enseignement, des collèges et des universités. Nous avons également réalisé une démarche avec l'ensemble des gestionnaires afin qu'ils puissent intervenir au sein de leur service et favoriser ainsi la fidélisation. L'accompagnement des nouveaux employés (coaching) et l'implantation de la supervision auprès des membres du personnel sont des mesures gagnantes qui ont été systématisées et consolidées cette année, ce qui a contribué de façon significative à la rétention du personnel.

Par ailleurs, nous avons accordé beaucoup d'importance à la mobilisation des parents et des jeunes. Dans le contexte d'une aide contrainte, cette autre priorité amène les équipes à adopter des approches novatrices pour stimuler davantage les familles afin qu'elles participent pleinement à la réalisation des mesures, volontaires ou ordonnées par un juge. Tous les intervenants ont été invités à participer à une session de sensibilisation sur ce concept de mobilisation dans leur pratique.

Cette année, nous poursuivons la consolidation des services en territoire et en hébergement pour les enfants âgés

de 0 à 11 ans, des services de réadaptation en hébergement à l'adolescence, des services aux jeunes contrevenants et des services en santé mentale. Nous procédons actuellement à de grands travaux pour revoir en profondeur l'offre de service aux familles d'accueil et aux ressources intermédiaires ainsi que les services en territoire pour les jeunes de 12 à 18 ans.

Au niveau de la mission universitaire, le MSSS a renouvelé pour cinq ans notre désignation d'institut universitaire et un nouveau directeur scientifique a été nommé. Nous avons posé les premiers jalons en vue du développement du Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ). Dans ce cadre, notre bibliothèque a développé un centre virtuel de documentation permettant un accès électronique aux documents produits par notre centre jeunesse et par les autres centres jeunesse du Québec, rendant accessible à tous une information spécialisée de qualité. Une première!

Enfin, nous arrivons au moment de notre développement où il est opportun et nécessaire d'ouvrir davantage sur la communauté. Nous avons à cet effet créé un poste d'adjoint au directeur général, responsable des communications et des relations avec la communauté et un poste de conseiller-cadre en matière ethnoculturelle et de partenariat communautaire.

En terminant, nous déclarons que les informations contenues dans ce présent rapport sont fiables et décrivent bien les orientations stratégiques de l'établissement. Nous voulons remercier particulièrement notre personnel qui choisit chaque jour de relever le défi de protéger et d'aider les enfants, les jeunes et leur famille. Merci également à nos partenaires qui contribuent avec engagement à notre mission.



Pierre Girard,
Président du conseil
d'administration



Jean-Marc Potvin
Directeur général

Dossiers prioritaires 2008-2009

- Recruter en nombre suffisant et surtout retenir davantage notre personnel
- Consolider et stabiliser certains secteurs
- Développer l'offre de service pour les familles d'accueil et les ressources intermédiaires ainsi que pour les services aux jeunes de 12 à 18 ans en territoire
- Mobiliser davantage les familles pour être plus efficace
- Actualiser la planification stratégique de la mission universitaire
- S'ouvrir davantage à la communauté et au partenariat
- Dégager des marges de manœuvre budgétaires pour soutenir notre développement

Un conseil d'administration engagé



▲ Assis : Lise Tremblay, secrétaire, collègue électoral de la population, Jean-Marc Potvin, directeur général, Pierre Girard, président, collègue électoral des fondations, Diane Racicot, attachée d'administration.

Debout : Ella-Claire Pinette, collègue électoral du comité des usagers, Maurice Sylvestre, collègue électoral du personnel non clinique, Céline Rouleau, membre coopté, Richard Dorais, collègue électoral du comité des usagers, Jean-Pierre Sénécal, collègue électoral de la population, Patrick Palerme, collègue électoral de la population, Zoé Berthiaume-Dutrisac, collègue électoral de la population, Martin-Pierre Nombré, représentant de l'agence, Brigitte Bédard, représentante du ministère, Claude Martel, collègue électoral du conseil des infirmières et des infirmiers, Ginette Berteau, collègue électoral des universités.

Absents : Manon Duchesne, collègue électoral du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, Gilles Duruflé, trésorier, représentant de l'agence, Suzanne Gagnon, collègue électoral du conseil multidisciplinaire, Mireille Métellus, membre coopté, Jean Trépanier, vice-président, collègue électoral des universités. Durant l'année, un membre du collègue électoral du Comité des usagers, M. John Ryan, est décédé. Nous offrons toutes nos sympathies à sa famille et à ses proches.

Prix d'excellence de l'ACJQ

Le 10 novembre 2008, lors de la remise des prix de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), les services alimentaires étaient finalistes dans la catégorie « Expérience novatrice au plan administratif et de soutien » (photo 1) et le Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes et des troubles de comportement dans la catégorie « Expérience support à l'intervention clinique » (photo 2).



Louise Lachapelle, Pierre Bertrand, Marise Fortin et Sophie Pelletier.



Chantal Fredette, Martin Pelletier et Marie-Ève Giroux.

La LBEC souligne l'excellence du travail de quatre lauréats

La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC) est un organisme national qui se consacre à la promotion de la protection et du bien-être des



jeunes en difficulté. Cette année, quatre personnes oeuvrant au CJM-IU se sont démarquées par leur contribution exceptionnelle.

◀ Mario Ferland, Marc Gommier s'est mérité une mention d'honneur dans la catégorie des Services aux enfants; le bénévole Carlos Letona a reçu le prix Services communautaires; Isa Iasenza a reçu le prix Plaidoyer; le prix recherche et évaluation a été remis à Daniel Paquette et Jean-Marc Potvin.

Mot de la directrice de la protection de la jeunesse

Habituellement, le meilleur intérêt d'un enfant, c'est de grandir au sein de sa famille, auprès de ses parents ou des personnes qui en tiennent lieu. Malheureusement, il arrive qu'en raison de difficultés importantes et persistantes, il est nécessaire de retirer un enfant de son milieu familial et de déterminer pour lui un autre projet de vie.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse, des décisions extrêmement importantes sont prises tous les jours par le Tribunal de la jeunesse portant sur le milieu de vie d'un enfant et sur son avenir. Ces décisions modifient à jamais le cours de l'histoire des enfants et des familles. Évidemment, malgré la douleur qu'elles peuvent infliger aux personnes mises en cause, ces décisions sont toujours prises avec la volonté de servir le meilleur intérêt des enfants.

Je me dis souvent, en pensant à ces enfants, qu'un jour ils viendront nous voir pour comprendre pourquoi nous avons cru et fait valoir qu'il était dans leur meilleur intérêt de grandir ailleurs qu'au sein de leur

famille naturelle. À chaque fois que je suis interpellée pour décider du projet de vie d'un enfant, je me demande: « Suis-je en paix avec les recommandations que je m'appête à faire? Avons-nous fait tout ce que nous pouvions pour qu'il en soit autrement? ».

Le jour où l'enfant, devenu adulte, me demandera de lui rendre des comptes, je veux pouvoir le regarder droit dans les yeux et être en mesure de lui expliquer pourquoi, dans sa situation, nous avons jugé agir dans son meilleur intérêt. Je veux qu'il puisse constater de lui-même tout ce que nous avons tenté pour susciter la participation et la mobilisation de ses parents. Je veux lui raconter tout ce que nous avons déployé d'énergie, d'espoir et de savoir faire pour aider ses parents, les sensibiliser à ses besoins, les soutenir dans la recherche de solutions et leur montrer à mieux jouer leur rôle. Je veux qu'il voit aussi que nous avons interpellé les personnes significatives de son entourage pour qu'elles s'impliquent auprès de lui et de ses parents. Je veux pouvoir lui démontrer que nous avons sincèrement à cœur de lui permettre de demeurer auprès de ses parents si cela avait été possible.

Travailler d'abord et avant tout avec les membres de la famille, miser sur leur volonté et leur capacité de changer la situation dans le meilleur intérêt de l'enfant, c'est l'engagement que je prends à l'égard des enfants. Pour y parvenir, nous devons relever un défi important : celui de la mobilisation de la famille au changement.

La mobilisation et l'aide aux familles constituent un enjeu fondamental dans le cadre de la protection de la jeunesse sur lequel nous avons choisi d'agir en priorité cette année. Compte tenu du choc que représente l'intervention de la DPJ pour la majorité des familles, du contexte difficile dans lequel se déroule très souvent notre intervention, de la détresse et de la vulnérabilité des personnes mises en cause, nous devons toujours demeurer attentifs aux facteurs de mobilisation. Il est de notre responsabilité de faire tout ce qui est possible pour rassurer les parents et les enfants, établir une collaboration mutuelle satisfaisante et favoriser l'émergence d'une relation de confiance basée sur le respect et la reconnaissance du potentiel de changement des personnes.

Voilà en substance le message que nous avons partagé avec l'ensemble des intervenants que nous avons eu le plaisir de rencontrer cette année, lors des activités d'animation réalisées sur le thème de la mobilisation au changement.

La directrice de la protection de la jeunesse,



Michelle Dionne



Développement des services cliniques aux enfants de 0 à 5 ans

Le projet : «Main dans la main»

« Main dans la main » est un projet novateur de partenariat entre les parents, la clinique de périnatalité du CHUM St-Luc et la DPJ. Ce projet s'adresse à des femmes enceintes suivies à la clinique de périnatalité du CHUM ou hospitalisées au moment de la naissance, qui présentent une consommation abusive de substances psychoactives entraînant des conséquences néfastes pour elles-mêmes et leur enfant. Il favorise un soutien des parents, en les conseillant, en les guidant et en les préparant à leur rôle afin qu'ils prennent la meilleure décision dans l'intérêt de leur enfant. Les intervenants réalisent une évaluation la plus complète possible de la situation de l'enfant à naître ou qui est né afin de diminuer le nombre d'interventions qui seraient faites en urgence dans le cadre de l'évaluation du signalement du nouveau-né. Après deux années d'expérimentation, les résultats démontrent une baisse du taux de placement des enfants et une augmentation significative des ententes sur mesures volontaires.

Le programme « Jessie »

Le programme Jessie offre de l'aide aux parents qui ont un problème de dépendance à la drogue, à l'alcool ou au jeu, et pour lesquels le signalement de leur enfant a été retenu. En partenariat avec le Centre Dollard-Cormier-Institut universitaire sur les dépendances, une intervention multidisciplinaire concertée et intensive est proposée aux parents qui présentent des problèmes de dépendances ayant une incidence sur la sécurité ou le développement de leur enfant. Il permet aux parents de reprendre le contrôle de leur vie. Plus disponibles pour leur enfant, ces parents arrivent à exercer adéquatement leurs responsabilités parentales. Le nombre de familles inscrites à ce programme augmente d'année en année et le travail de partenariat permet d'assurer la sécurité et le dévelop-



pement de l'enfant en favorisant son maintien ou son retour dans sa famille.

Le Centre spécialisé d'évaluation et d'intervention auprès des petits et de leur famille

Certaines situations présentent un niveau de complexité tel, qu'elles requièrent une approche plus spécifique. Le Centre spécialisé d'évaluation et d'intervention auprès des petits et de leur famille répond à ce besoin. Les services offerts se divisent en deux grands secteurs d'intervention.

Le premier secteur vise l'évaluation des compétences des parents et de leur potentiel d'amélioration. Il comprend une clinique externe qui offre une évaluation dans le milieu de vie du parent, un foyer de groupe qui permet un hébergement aux mères en difficulté d'adaptation pendant le processus d'évaluation et ou de réadaptation et des milieux d'hébergement pour les enfants des familles évaluées qui, en raison de leur besoin de protection, sont retirés de leur milieu familial.

Le second secteur est dédié aux enfants présentant des troubles sévères de l'attachement. Il compte deux résidences de groupe et un centre de jour pour des enfants âgés entre 3 et 9 ans. Le traitement offert dans ces ressources vise à contenir l'enfant, le stabiliser et lui apporter un apaisement afin qu'il puisse commencer à faire confiance à l'adulte et intégrer, si possible, un milieu de vie familial.



◀ L'équipe du Centre spécialisé d'évaluation et d'intervention auprès des petits et de leur famille – GINETTE GIRARD, MARIE-PIERRE GIRARD, TINA CANDELA et FRANCINE PAQUETTE.

Développement des services cliniques aux enfants de 6 à 11 ans

Les Ateliers parents-enfants de 0 à 5 ans

Les Ateliers parents-enfants s'adressent aux parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans. Pendant huit semaines, les parents et les enfants sont accompagnés par des intervenants qui aident le parent à développer une relation de qualité avec son enfant à travers des activités de groupe. Les parents apprennent à découvrir, à travers des activités, le plaisir avec leur enfant, à décoder leurs besoins et à y répondre promptement et de façon appropriée. Ils développent ainsi une proximité physique et psychologique pour assurer la sécurité et les soins à leur enfant. Ils apprennent à mieux connaître le développement de leur enfant, à avoir une discipline positive et une communication mutuelle. Au cours de l'année 2008-2009, 112 familles ont participé aux ateliers. Les parents nous disent qu'ils se sentent accueillis et compris dans ce qu'ils vivent. Ils apprécient les ateliers au point de souhaiter poursuivre les activités

Le programme « Grandir ensemble »

Ce programme intensif s'adresse aux enfants et à leurs parents pour travailler les habiletés sociales des enfants et les compétences des parents. Cette année, 62 familles ont bénéficié de ce programme à travers le volet intervention à la maison et le volet activités de groupe. Une attention particulière a été accordée aux parents et aux enfants pour susciter et maintenir leur mobilisation. Les commentaires des parents et des enfants sont toujours positifs et encourageants. Nous sommes enthousiastes de collaborer à l'évaluation de ce programme avec l'Université du Québec à Montréal et d'amorcer une réflexion pour offrir « Grandir Ensemble » aux familles d'accueil.

La programmation « Ces années incroyables »

Cette programmation permet aux parents d'enfants âgés de 5 à 10 ans de développer leurs compétences parentales. L'évaluation poursuivie en collaboration avec l'Université de Montréal permet de mesurer plusieurs effets positifs auprès des parents. Ces derniers apprécient l'approche de collaboration utilisée et le contact chaleureux avec les animateurs. Cette année, 85 familles et 15 familles d'accueil ont participé à cette programmation. Les perspectives sont encourageantes.

Le modèle psychoéducatif

Ce modèle théorique décrit et définit l'ensemble des opérations professionnelles requises pour une intervention de réadaptation. Une structure d'ensemble illustre sa façon de prévoir, d'analyser et d'améliorer tout ce qui est proposé aux jeunes hébergés. Pour les enfants hébergés en foyer de groupe et dans une unité de vie, l'implantation du modèle psychoéducatif s'est poursuivie à travers les activités des groupes de développement et des suivis dans les équipes. Fruits de ces travaux, un Guide de soutien à la pratique en réadaptation avec hébergement est en préparation, de même que les descriptions des programmes de réinsertion sociale et d'arrêt d'agir, dans la logique du modèle.

► L'équipe du programme
Ces années incroyables –
Devant : Manon Chicoine, Jocelyne
Paquette, Christiane Motard, Sylvio
Lacroix. Derrière : Véronique Gosselin,
Chantal Filion, Véronique Bélisle,
Christiane Duhamel, Éliane Brosseau,
Siham Hamroun, Halima Harrati

Absents : Jean Lacasse, Lynn
Maisonnette, Marc Bélair, Élyse
Roberge, Marie-Noëlle Lagacé et
Nancy Beauregard.



Développement des services cliniques aux jeunes de 12 à 18 ans

Les services en territoire

Les équipes en territoire ont été sensibilisées au concept d'intégration sociale. Des travaux de développement clinique d'envergure, portant sur le maintien ou le retour du jeune dans son milieu naturel et visant à mettre fin le plus rapidement possible à la situation de compromission, ont débuté. Ils visent à assurer une évaluation rigoureuse de la situation du jeune et une intervention ciblée et plus intensive auprès de lui et de sa famille. L'objectif est de favoriser le développement d'un projet de vie et une meilleure intégration sociale.

En ce sens, trois « cellules d'intervention » qui regroupent des intervenants psychosociaux et de réadaptation expérimentent un protocole d'intervention rigoureux, des méthodes et des techniques d'évaluation et d'intervention pertinentes et mobilisatrices, des modalités de formation et de soutien clinique adaptées. Ils élaborent, discutent et répartissent entre eux les activités d'accompagnement à réaliser. Chez les jeunes âgés de 12 à 14 ans, l'intervention est axée sur une augmentation de l'encadrement parental et pour ceux âgés de 15 à 18 ans, sur un soutien au passage à la vie adulte. Cette expérimentation est encadrée par un comité de suivi d'implantation qui veille à mettre en place les conditions nécessaires pour rendre accessible ce programme dans l'ensemble des services.



▲ Les membres du comité pour les services adolescence en territoire
– Assis : Pierre Keable, Kathleen Asselin et Janick Gagné. Debout : Sylvain Pelletier, Nathalie Roy, Bernard Labrecque, Claire Malo et Julie Lauzon.

Le modèle psychoéducatif

L'appropriation du modèle psychoéducatif s'est poursuivie dans les équipes qui œuvrent auprès des jeunes hébergés. Des Guides de soutien à la pratique ont été développés pour animer la réflexion des intervenants dans les unités de vie, dans les foyers de groupe et dans les milieux de garde fermée et ouverte. Ces guides comprennent des applications concrètes visant l'intégration sociale des jeunes. Ainsi, à travers plusieurs activités, les jeunes sont amenés à améliorer et à diversifier leurs habiletés au plan de leurs comportements sociaux, de leur jugement moral et de leurs compétences pratiques générales.

Du côté des services d'encadrement intensif, un groupe de développement a poursuivi sa réflexion en tenant compte des nouvelles balises légales. Plusieurs outils cliniques et façons de faire ont été développés. Cela a eu pour effet de favoriser la mobilisation des jeunes et de mettre fin aux comportements dangereux plus rapidement. Les jeunes et les milieux référents comprennent mieux le sens et les objectifs de ce type d'hébergement. Un guide de soutien à la pratique qui présente les principales balises a été élaboré et un groupe assure un suivi des principaux changements.



La réinsertion sociale

Ce programme vise à identifier le projet de vie du jeune : étude ou travail, retour en milieu familial ou en milieu substitut, vie sociale, loisirs.... Il aide également le jeune à bien se préparer à réaliser son projet de réinsertion : identifier ses forces, améliorer ses attitudes, soutenir ses apprentissages, gérer son budget, évaluer son réseau de soutien. Il permet également d'établir les conditions et les moyens à mettre de l'avant pour la réussite de sa réinsertion. Tout au long de ce processus, les parents sont étroitement associés. Cette année, 46 enfants âgés de 6 à 12 ans, 233 adolescentes et 281 adolescents ont bénéficié d'un suivi en réinsertion sociale. Dans le programme d'accompagnement à la vie autonome, 61 trousseaux de départ ont été remis aux jeunes et 64 jeunes ont bénéficié d'un logement semi-autonome.

Projet social : appartement et bourse d'étude

Le passage à la vie autonome adulte représente un défi de taille pour tous les jeunes et plus particulièrement pour ceux du CJM-IU. Grâce à l'initiative d'intervenants, aux gens d'affaires qui financent ce projet, au soutien de la Fondation, des jeunes de 16 ans à 19 ans bénéficient d'une aide financière pour reprendre leurs études et devenir des citoyens à part entière.

Programme de Qualification des Jeunes

Ce programme d'intervention intensive prépare le passage des jeunes de 16 ans à la vie autonome et peut se prolonger jusqu'à l'âge de 19 ans. Cinq éducateurs accompagnent des

► L'équipe du Programme Qualification des Jeunes
– Marilyn Bell, Denis Di Muro, Johanne Baril, Claude Jutras, Manon Thériault et Louise Cyr.



▲ L'équipe du programme de réinsertion sociale – Bartholomew Chwalek, Pierre Gignac, Jean Austin, Gilles Beaumont, Claude Jutras, Brigitte Carré, Richard Bérubé, Sylvie Gagnon, Manon Thériault, Mohamed ChaKir, Yves Ranger, Alain Couillard, Yves Pineault, Gloria Simard, Serge Lecompte, France Vachon, Gabriel Mailhot, Michel Boileau, Éric Sylvestre et Aline Bélec.

jeunes pour qui l'intégration sociale risque de faire échec à la majorité. L'intervention vise à responsabiliser le jeune et sa famille dans sa démarche vers son autonomie. Pour assurer la réussite de sa réinsertion les intervenants mobilisent la famille, la communauté et les ressources du milieu autour du jeune. Les 50 places disponibles dans ce programme ont été comblées depuis son ouverture.

Les services aux jeunes contrevenants

Nous avons mis sur pied un comité regroupant les chefs de service responsables des services de garde et les chefs en territoire pour améliorer l'efficacité et la continuité de l'offre de service. Au niveau des services en territoire, nous avons procédé au lancement et à l'implantation d'un guide de soutien à la pratique pour l'application du programme de Sanctions extra-judiciaires et d'un guide de soutien à la pratique pour le programme de « Suivi Intensif Différencié dans la communauté » (SID). Des travaux se poursuivent afin de redéfinir notre offre de service et notre programme en suivi régulier de probation.



Nous avons également amorcé des travaux avec la DPJ, la police et les procureurs pour améliorer la réponse de nos organisations respectives aux situations de violence intrafamiliale impliquant un adolescent. Par ailleurs, un groupe de développement a été mis sur pied pour élaborer un programme d'évaluation et d'intervention pour les auteurs de crimes à caractère sexuel. Enfin, un Guide de soutien à la pratique sur la réadaptation avec hébergement continu sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a été réalisé.

Les services spécialisés

Nous avons travaillé à un processus de référence et d'accès aux services spécialisés; cela inclut la réalisation d'une évaluation permettant de bien situer le niveau de fonctionnalité d'un jeune aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de déficience cognitive. Nous avons amorcé aussi la description de l'offre de service auprès des jeunes souffrant de surdité et nous avons revu nos ententes de collaboration avec l'Institut Raymond Dewar et le Sivet (Service d'interprétation visuel et tactile). Nous avons aussi élaboré un processus clinique conjoint qui définit clairement les rôles respectifs du personnel de l'Hôpital Rivière-des-Prairies et de notre établissement.

Les services scolaires

Une nouvelle équipe de soutien scolaire sur le site de Cité des Prairies a été constituée pour aider à la réussite scolaire des adolescents hébergés en protection et en délinquance. De plus, un plan d'action relatif à la problématique de toxicomanie pour les jeunes en hébergement a vu le jour.

▼ L'équipe de soutien scolaire – Devant : Sylvie Gibeault, Michelle Lemay, Johanne Durocher. Derrière : François Xavier De Tilly Dion, Robert Martel, Chantal Moulin, Laurent Pelletier et Pierre Lavallée.



Accessibilité de services de santé mentale

D'importants travaux ont été menés au plan régional et dans notre établissement pour que les services spécialisés en santé mentale soient davantage accessibles. Cela nous a permis de préciser notre orientation pour mieux répondre aux besoins des jeunes âgés de 12 à 18 ans présentant à la fois des troubles de comportement sérieux et une problématique de santé mentale.

Des discussions avec les milieux hospitaliers et des CSSS ont permis de préciser les corridors d'accès aux services spécialisés en santé mentale pour les jeunes hébergés dans nos ressources. Ainsi, les jeunes hébergés en foyer de groupe peuvent maintenant recevoir des services des équipes de soutien multidisciplinaires de 2^e niveau du CJM-IU comprenant l'évaluation, le suivi et la référence en pédiatrie s'il y a lieu.

Les échanges ont aussi permis de mieux circonscrire les responsabilités de nos équipes de 2^e niveau et celles des équipes de 1^{re} ligne en santé mentale des CSSS. Ces dernières sont maintenant responsables des services en santé mentale pour les jeunes demeurant dans leur milieu naturel, en famille d'accueil ou en ressource intermédiaire.

À la suite de plusieurs travaux, nous procéderons en 2009-2010 à la mise sur pied d'une unité spécialisée d'évaluation et de stabilisation, avec ou sans hébergement, pour les adolescents âgés de 12 à 18 ans. Cette décision permettra de mieux répondre aux besoins des jeunes présentant à la fois un trouble de comportement sérieux et un trouble mental sévère.

S'ouvrir davantage à la communauté et au partenariat

Au cours des dernières années, notre établissement a vécu des défis importants qui l'ont amené à se restructurer et à consolider ses façons de faire. Cette période a permis de revoir ses partenariats institutionnels et d'amorcer un rapprochement avec le réseau des organismes communautaires et ethnoculturels. Ces collaborations essentielles à notre offre de service nécessitent que l'on s'y adresse avec rigueur, en actualisant les leviers identifiés dans notre Politique sur le partenariat et en donnant suite aux travaux relatifs à la dimension ethnoculturelle. En lien avec la priorité « S'ouvrir davantage avec la communauté et au partenariat », il y a eu l'ouverture de deux postes :

- Un poste d'adjoint au directeur général, responsable des communications et des relations avec la communauté pour développer et mettre en œuvre une vision et un plan stratégique de communication et de relations avec la communauté;
- Un poste de conseiller-cadre en matière ethnoculturelle et de partenariat communautaire pour contribuer au développement et au maintien du partenariat avec les organismes communautaires et avec les instances des communautés culturelles en lien avec les besoins de nos jeunes.

Les communautés ethnoculturelles

Les intervenants collaborent régulièrement avec des organismes communautaires et ethnoculturels. Ces collaborations de nature clinique permettent d'offrir des services mieux adaptés aux besoins des jeunes issus de l'immigration et de leur famille.

Le Comité sur l'accessibilité des services aux communautés ethnoculturelles qui a été mis sur pied en 1996, contribue à améliorer la qualité des services dispensés dans un contexte interculturel. Ses actions reposent sur quatre axes : la qualité des services, la connaissance de la clientèle issue de l'immigration, le développement du

partenariat avec les organismes du milieu et la représentation ethnoculturelle au sein du personnel et des instances de l'établissement.

Le comité compte des représentants de différentes directions, un représentant jeunesse et trois représentants du milieu communautaire : l'Alliance des communautés culturelles pour le droit à l'égalité aux services de santé et aux services sociaux (ACCESSS), la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) et le Centre haïtien d'action familiale. Ces représentants expriment le point de vue de la communauté et posent un regard critique sur nos travaux dans ce domaine. Ils contribuent à créer et à maintenir les liens avec la communauté.

Le CJM-IU et ACCESSS ont rencontré des représentants des organismes pour faire connaître la mission et les services de notre établissement et pour entendre les préoccupations du milieu.

Média : des retombées positives

Durant la dernière année, nous avons collaboré à 263 articles ou reportages qui ont été diffusés à la radio, à la télévision, dans les journaux et dans les sites Web des médias. Les principaux sujets touchaient la DPJ, la délinquance, les familles d'accueil et les activités de la fondation. Ces activités médiatiques ont eu des retombées positives sur notre établissement et sur notre mission.

Certains événements ont eu un impact important sur le financement de notre fondation. Ainsi, à la suite de la parution d'un article dans le Journal de Montréal portant sur le manque à gagner de notre fondation, Paul Arcand et ses collègues du 98,5 FM ont contribué à une levée de fonds au profit de notre fondation. En quelques jours, des dons totalisant 160 000 \$ ont été recueillis.

▼ **Le Comité sur l'accessibilité des services aux communautés ethnoculturelles – Assis : Marie-Suzie Weche, coprésidente du Centre haïtien d'action familiale, Jean-Marc Potvin, Carol Ladouceur, Isa Iasenza. Debout : Jean-Sébastien Beaudoin, Florente Démosthène, Léo Cloutier, Sylvie Constantineau, Rina Mongillo, Marie-France Langlois, Carole Lemay, Jasmire Polifort, Adina Ungureanu, Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux. Absents : Marie-Claire Rufagari, Table de concertation des organismes de Montréal au service des immigrants et des réfugiés, Manfred Jeanty, représentant jeunesse.**





▲ Le tournoi de golf de l'ADELF – Plusieurs employés du CJM-IU ont pris part à l'événement : Claude Nepveu, Monique Laganière, Michelle Dionne, Jean Prémont, Monique Achim et Mario Ferland.

Devant tant de générosité de la population, un montant de 40 000 \$ a été distribué aux autres centres de jeunesse du Québec. Aussi, les reportages réalisés par Harold Gagné et diffusés à TVA à Noël, ont permis de recueillir près de 40 000 \$ dont 15 000 \$ pour les autres centres jeunesse.

La série de reportages sur les familles d'accueil « Enfant cherche un toit », réalisée par la journaliste Myriam Fimbry et diffusée à la radio de Radio-Canada, a remporté le prestigieux prix Judith-Jasmin dans la catégorie Grand reportage. C'est un bel hommage qui souligne l'engagement des familles d'accueil et le travail de leurs intervenants.

Les Bourses de la fondation « Children's Aid »

Depuis 2005, la fondation canadienne « Children's Aid » de la Scotia Capital s'implique auprès des enfants en leur offrant des bourses d'études dédiées spécifiquement à la reconnaissance de leurs efforts scolaires. Un montant de 258 000 \$ a été distribué jusqu'à maintenant. Cette année, plus de 300 jeunes ont reçu des bourses d'étude variant de 50 \$ à 300 \$ ainsi que des obligations d'épargne du Canada. Ce soutien financier fort apprécié favorise la poursuite de la scolarisation et contribue à éviter le décrochage scolaire. La remise de ces bourses est toujours un événement festif auprès de nos jeunes qui y voient une grande reconnaissance de leurs efforts au cours de l'année scolaire.



La grande générosité de l'ADELF

L'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française poursuit son engagement avec nous. Depuis deux ans, l'ADELF investit les bénéfices de son tournoi de golf annuel pour développer des coins lecture dans les unités. En 2007-2008 les unités le Colibris, l'Éveil et le foyer de groupe l'Harmony ont eu leurs coins lecture. En 2008-2009 c'était au tour de l'unité Val-Chantant et du foyer de groupe Rivière-des-Prairies.

Corbeil électroménagers : une collaboration essentielle

Corbeil électroménagers a décidé de soutenir notre cause en fournissant aux jeunes qui se retrouvent en appartement ainsi qu'aux jeunes familles qui en ont besoin des appareils électroménagers usagés : cuisinières, réfrigérateurs, laveuses et sècheuses. Par leur générosité, ils aident à leur façon les jeunes et les familles. C'est un bel exemple d'engagement avec le milieu des affaires.



Ville de Montréal

Des démarches sont actuellement en cours pour faciliter l'accès des enfants et des jeunes aux diverses activités de la ville. Ce rapprochement est essentiel pour que nos jeunes puissent faire partie de la vie montréalaise aux plans culturel, sportif et social.

◀ La remise des bourses de la fondation Children's Aid – Mario Adams et Élyse Théoret, Josée Bissonnette et Anne-Marie Fournier ont animé la remise des bourses. Composée par les adjoints cliniques des directions territoriales et des ressources, le comité avait orchestré une belle fête.

Pour les familles d'accueil

Avec les modifications de la LPJ quant au délai prescrit pour l'actualisation d'un projet de vie et la nécessité de constituer une réserve de places suffisantes pour les enfants âgés de 0 à 5 ans, il est impératif de se centrer sur le recrutement, le suivi et les mesures de soutien appropriées pour répondre aux besoins de ces tout-petits. Dans ce contexte, l'offre de service aux familles d'accueil a été revue et un comité a été mandaté pour trouver des solutions concrètes au problème de pénurie chronique de places pour les enfants de 0 à 5 ans. Deux ressources intermédiaires ont été créées pour accueillir des enfants qui présentent des difficultés à vivre dans un milieu familial traditionnel. Celles-ci reçoivent chacune 8 enfants pour une période de 6 mois, le temps qu'une orientation soit prise et que leur projet de vie soit ébauché.

Pour le recrutement et la valorisation des familles d'accueil, un nouveau plan de communication basé sur une approche concertée au plan provincial est maintenant en place. De plus, une équipe de huit intervenants travaille exclusivement à l'évaluation des postulants pour devenir famille d'accueil. Au plan du jumelage et du suivi, nous avons pris l'engagement de confier aux familles d'accueil des enfants dont les caractéristiques et les besoins sont compatibles. Un guide de jumelage, basé sur les meilleures pratiques connues, encadrera le processus, de la demande jusqu'à la réalisation du placement. De nouvelles normes de pratique définiront la fréquence des contacts entre l'intervenant ressources et ses FA. Ainsi, les nouvelles familles et celles qui hébergent quatre enfants et plus auront droit à un suivi plus intense. Chaque FA aura son plan de formation animé par l'intervenant ressources. Finalement, une formule de parrainage pour les nouvelles FA sera mise de l'avant. Chaque FA est réévaluée une première fois après six mois et annuellement par la suite.

Le partenariat avec les CSSS

En mai 2008, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, publiait le Guide de partenariat Centres



▲ L'équipe ressources Est – Devant : Ronald Pépin, Hélène Bourret et Johanne Bélanger. Debout : Marjerie Lacroix, Alain Grégoire, Suzanne Martel, Nicole Milot, Rachel Plouffe, Marie-France Bernatchez, Anne-Marie Fournier, Guylaine Boudreault, Véronique Fortier, Suzanne Cormier, Danielle Jeudiné et Luc Bélisle.

de santé et de services sociaux – Centres jeunesse qui réfère aux mécanismes de collaboration entre ces deux types d'établissement. Ce guide réaffirme le principe de convergence des efforts entre les partenaires dans le respect des responsabilités de chacun afin d'assurer la complémentarité, la continuité et la réciprocité de la réponse aux besoins du jeune et de sa famille.

Des représentants de notre établissement ont entrepris une tournée des douze CSSS afin de faire connaître le guide et d'assurer l'implantation harmonisée des mécanismes prévus en rencontrant les gestionnaires et les intervenants ciblés pour les deux établissements. Suite à la tournée, un comité de suivi, regroupant tous les cadres désignés des CSSS et des deux centres jeunesse de la région de Montréal, permettra un partage des commentaires et des questionnements des participants afin d'identifier les difficultés, les travaux régionaux à réaliser et d'assurer le bon fonctionnement des divers mécanismes.

Implantation du programme crise ado-famille-enfance (CAFE)

Le 7 octobre dernier, les deux centres jeunesse de la région de Montréal approuvaient une entente de partenariat avec les douze CSSS à l'effet de collaborer à l'implantation du programme CAFE (crise ado-famille-enfance). Cette entente devenait nécessaire suite à l'adoption du document ministériel relatif au programme-services des jeunes en difficulté 2007-2012. Cette entente stipule que les intervenants de l'accueil DPJ doivent identifier les situations qui pourraient bénéficier du programme CAFE. Après avoir obtenu l'accord des parents et vérifié l'admissibilité au programme, ils réfèrent la demande par téléphone à l'intervenant CAFE du territoire concerné.

Au fur à mesure que le programme CAFE sera implanté dans les CSSS, nous cesserons l'intervention des éducateurs IRI qui interviennent auprès de jeunes en vertu de la LSSSS tout en continuant de répondre aux jeunes suivis en vertu de la LPJ. Au cours de l'année 2008-2009, quatre CSSS ont implanté le programme. Les huit autres le feront d'ici l'automne 2009. L'objectif est de s'assurer que les jeunes et leur famille en situation de crise reçoivent les services les mieux adaptés à leurs besoins, tout en respectant les mandats particuliers de chacun des établissements.

Du nouveau du côté de notre mission universitaire

Nous avons mis en place une coordination de l'enseignement et de la valorisation des connaissances et une coordination du soutien à la recherche, à la suite de l'intégration de l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) au sein de notre établissement. Le Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes et les difficultés du comportement et le Centre d'expertise en maltraitance ont poursuivi leurs activités de développement suscitant toujours l'intérêt du milieu. Tout est maintenant en place pour l'avancement de la mission universitaire en soutien à l'intervention clinique.

Comité d'éthique de la recherche : une première année d'expérience

Le comité d'éthique de la recherche (CER) est une entité indépendante relevant directement du conseil d'administration de l'établissement. Il s'assure que la recherche menée au sein de notre établissement favorise le respect de la dignité et de l'intégrité des jeunes et de leur famille. Il fait la promotion de l'excellence des pratiques éthiques en recherche sociale. Dans sa première année d'expérience, le CER a siégé à neuf reprises et a évalué 18 projets de

recherche. Une formation en éthique a été offerte aux membres afin de développer leur expertise.

RUIJ : un premier pas

Dans le cadre du développement du Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ), notre bibliothèque a déployé un centre virtuel de documentation pour tous les centres jeunesse du Québec. Ce centre virtuel comprend nos documents ainsi que ceux produits par les autres centres jeunesse et par l'ACJQ. Ce projet permet de mieux connaître et de partager les expertises développées en centre jeunesse. Toujours présente au soutien des missions clinique et universitaire du CJM-IU, la bibliothèque a de plus répondu à plus de 4000 questions cette année, soutenant les intervenants, les chercheurs et les stagiaires dans leur compréhension des problématiques auxquelles les jeunes et leurs parents sont confrontés.

La recherche en partenariat

Le développement de la programmation de recherche au cours de l'année 2008-2009 a été alimenté par l'équipe interne de chercheurs du CJM-IU, par les chercheurs du GRAVE-ARDEC, par des chercheurs du GRISE et par trois chaires de recherche. Au total, plus de 25 chercheurs contribuent à la programmation de recherche de l'établissement.

Au cours de l'année, 28 projets de recherche ont été subventionnés principalement par le CRSH, le FQRSC, le CNPC et la fondation Chagnon. Au total, les subventions associées à la programmation dépassent 6,5 M\$. Plusieurs dizaines d'étudiants de tous les niveaux d'étude ont participé à ces projets.

◀ Au lancement du volume sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : texte annoté comportant des commentaires relatifs à son application au Québec – Louis Bossé, éditeur aux Éditions Yvon Blais, Michèle Goyette, Pierre Hamel, l'auteur, et Stéphan Larouche.



▲ Au lancement de la trousse Les défis du lien – Sylvie Constantineau, Francine Paquette, l'auteure de la trousse, Nathalie Bastien, Michelle Dionne et Maureen Zappa, du CECOM de l'hôpital Rivière-des-Prairies.



L'enseignement et la valorisation des connaissances

Une expertise reconnue et au service de la collectivité

De nombreux cours et formations ont été offerts aux maisons d'enseignement et aux organisations œuvrant auprès des jeunes et de leur famille, à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale.

Un milieu de stage stimulant et dynamique où l'innovation est au rendez-vous

Des personnes engagées auprès des 190 stagiaires, la relève de demain :

- 120 accompagnateurs et 68 superviseurs de stages.
- 20 formateurs et conférenciers associés aux formations liées aux stages.

Stages cliniques :

- Secteur de la réadaptation : 122 stagiaires.
- Secteur psychosocial : 64 stagiaires.

Stages de recherche :

- 4 stagiaires.

Stages de niveau universitaire :

- 126 stagiaires, dont 18 inscrits aux cycles supérieurs, provenant de 11 universités dans les programmes de psychoéducation, de travail social, de criminologie, de psychologie et de sexologie.

Stages de niveau collégial :

- 64 stagiaires provenant de 8 collèges dans les techniques d'éducation spécialisée, de travail social et d'intervention en délinquance.



▲ Au lancement du livre *Récits d'adoption : cinq aventures familiales* – L'auteure, Louise Noël, Mathieu Béliveau, de Béliveau éditeur, la comédienne Linda Sorgini qui signe la préface, Jean-Marc Potvin et Nancy Ste-Croix.

les pratiques professionnelles

- Paquette, F. (2009). *Les défis du lien : trousse d'initiative à la méthode d'évaluation de la sensibilité maternelle et de la sécurité d'attachement de l'enfant*. Coproduction CJM-IU et CECOM de l'Hôpital Rivière-des-Prairies.
- Hamel, P. (2009). *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : texte annoté comportant des commentaires relatifs à son application au Québec*. Éditions Yvon Blais Inc.
- Puskas, D. (2009). *Capteurs de rêves : rencontre d'accompagnement clinique psychoéducative*. Collection du CJM-IU. Béliveau Éditeur.
- Noël, L. (2008). *Récits d'adoption : cinq aventures familiales*. Collection du CJM-IU. Béliveau Éditeur.

Ces lancements ont mobilisé entre 80 et 120 personnes provenant de divers horizons. Ceci témoigne de la grande préoccupation des milieux d'accéder à des outils concrets qui rendent les connaissances accessibles et d'en faciliter l'utilisation dans les pratiques cliniques et pédagogiques.

▶ Au lancement du livre *Capteurs de rêves* – Anne Duret, Daniel Puskas, l'auteur, Monique Achim, Sylvio Constantineau et Stéphan Larouche.



La gestion des ressources humaines : des pas de géant

Un plan d'action en planification de la main-d'œuvre

Pour parer à la pénurie sévère de main-d'œuvre, notre établissement a adopté un plan d'action à court, à moyen et à long termes, sur l'enjeu du recrutement et de la rétention du personnel. Ce plan est connu et partagé par l'ensemble des cadres et des instances concernées et sa mise en œuvre est amorcée.

Les enjeux de recrutement et de fidélisation constituent une responsabilité partagée par tous. La Direction des ressources humaines a proposé une démarche intégrant toutes les directions, le Conseil multidisciplinaire, le CCPAS et les partenaires syndicaux. Elle a intensifié ses activités promotionnelles afin d'assurer une représentation dans les maisons d'enseignement collégiales et universitaires. En plus d'accueillir les stagiaires du secteur clinique, notre établissement est devenu un milieu de stages pour les professions liées aux secteurs administratif et de soutien.

Afin de mieux évaluer le niveau de pénurie et d'agir dans les secteurs en difficulté, nous avons adopté un cadre normatif pour la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre. Six titres d'emploi cliniques ont été identifiés comme étant en situation de vulnérabilité : éducateur, spécialiste en activités cliniques, agent de relations humaines (ARH), technicien en assistance sociale (TAS), agent de planification, programmation et recherche, et psychologue.

Compte tenu du nombre, les données sont plus significatives pour les titres d'emploi d'éducateur, d'agent de relations humaines et de technicien en assistance sociale. Pour ces titres d'emploi, le taux de roulement pour les trois dernières années, se situe autour de 10 %; ce taux nous apparaît davantage attribuable à des difficultés de rétention du personnel qu'aux départs à la retraite. Les mesures de « coaching » et de supervision, mises en place en 2008-2009, devraient avoir un impact positif sur ce taux de roulement.

Le taux d'embauche a été croissant passant de 9.62 % à 14.48 % chez les éducateurs et de 11.62 % à 13.99 % chez les ARH et TAS. Depuis trois ans, le taux

▼ *Les membres de la Direction des ressources humaines impliqués dans le recrutement et la rétention du personnel. Assis : Danielle Lalonde et Pierre Lefebvre. Debout : Julie Lévesque, Joanne Brodeur et Rosanne Charpentier.*



de précarité est en hausse : 42.13 % chez les éducateurs et 32.87 % chez les ARH et les TAS. Bien que relativement élevé, ce taux se compare à celui estimé par le MSSS pour ces titres d'emploi dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Enfin, le temps supplémentaire est en hausse de 84 % chez les éducateurs pour un taux de 1.78 % en 2008-2009. En plusieurs occasions, les services ont été confrontés à une liste de rappel épuisée.

Ces indicateurs permettent d'identifier nos zones de vulnérabilité : l'embauche, la gestion de la présence au travail et la stabilisation des équipes de travail seront les cibles d'action pour 2009-2010.

La politique de supervision

Notre établissement a adopté une politique de supervision et d'appréciation de la contribution orientée vers le développement des personnes. En 2008-2009, tous les gestionnaires ont été formés pour superviser les membres de leur équipe. Les objectifs de la supervision sont d'établir un contact personnalisé et régulier avec chaque employé pour transmettre les attentes de l'employeur en regard de sa performance et pour recevoir une rétroaction constructive et des conseils sur sa façon d'intervenir. À partir de profils de compétences spécifiques à chaque poste, la politique introduit les plans de développement individualisé pour le personnel. Enfin, un projet de supervision des éducateurs sur la liste de rappel est en cours ce qui favorise la rétention des nouveaux intervenants.

Le « coaching »

Les 91 nouveaux intervenants psychosociaux ont bénéficié depuis un an, d'un accompagnement personnalisé « coaching » pour les soutenir dans leur intégration : 71 proviennent de l'application des mesures en territoire et 20 de l'évaluation-orientation à la DPJ.

Le Comité de vigie sur la sécurité

À la suite des nombreux départs à la retraite, l'établissement doit composer avec un personnel moins expérimenté et peu sensibilisé aux enjeux de sécurité. L'appropriation des pratiques sécuritaires devient un défi important.

Depuis janvier 2008, le Comité de vigie sur la sécurité est « l'instance » désignée par la direction pour coordonner les dossiers relatifs à la sécurité des enfants, des jeunes et de leurs parents ainsi que du personnel. Il s'assure que les mesures de sécurité mises en place sont cohérentes et connues du personnel. Il identifie les actions à poser par les différents acteurs pour que les plans de mesures d'urgence soient mis à jour et adaptés aux différentes réalités. Il voit aussi à la disponibilité et à l'utilisation efficace des équipements assurant la sécurité. Le comité est responsable de l'harmonisation des pratiques sur les sites d'hébergement. Il soutient les personnes responsables de la sécurité et il favorise le développement des meilleures pratiques en cette matière.

Le transfert des savoirs

Notre organisation sera touchée inévitablement par les nombreux départs à la retraite. Depuis 2007, un groupe de travail réfléchit sur les meilleures pratiques de conservation des savoirs. Les travaux ont permis de retenir différents modèles de transmission et de conservation. Un guide d'appropriation de la tâche informatisé est disponible pour les nouveaux intervenants.

► Quelques membres du projet « coaching » – Diane Rioux, Suzanne Ménard et les « coaches » Johanne Primeau et Marie Alary.



▲ Quelques membres du Comité de vigie – Assises : Géhane Kamel, Anne Duret et Céline Pageau. Debout : Isabelle Legault, Jean-Pierre Messier, Daniel Côté, Gaétan Paquette et Denis Tourangeau.

Données sur les effectifs en date du 31 mars 2009

	Effectif total	Nombre d'employés de 50 ans et plus	Nombre de départs à la retraite 2009-2012	% de l'effectif total
Cadres	189	111	42	22,2 %
Personnel réadaptation	1273	243	102	8,0 %
Agent de relations humaines	497	133	53	10,7 %
Technicien en assistance sociale	150	22	9	6,0 %
Autre personnel clinique	124	54	28	22,6 %
Prof. et techniciens non cliniques	107	48	16	15,0 %
Personnel de bureau	299	131	35	11,7 %
Métiers et services auxiliaires	106	46	21	19,8 %
Personnel services alimentaires	70	36	5	7,1 %
Personnel paraclinique	321	109	22	6,9 %
Total	3136	933	333	10,6 %



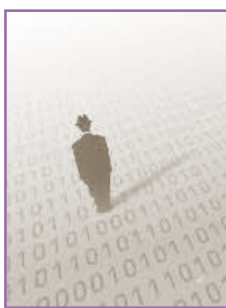
Les mesures en soutien à la pratique

Plans directeurs en informatique

Dans le cadre du Plan sur la sécurité des actifs informationnels 2008-2011, nous avons révisé la politique sur la sécurité des actifs informationnels et mis en place un système de pare-feu au siège social afin de protéger les serveurs d'attaque de virus ou de vers informatiques. De plus, une révision des installations des 82 salles de télécommunication réparties sur tous les étages des bâtiments a permis d'apporter des correctifs assurant une plus grande sécurité sur les équipements en fonction.



Le plan directeur informatique 2006-2011 termine sa troisième année de réalisations. Grâce à une subvention du MSSS, nous avons remplacé 521 ordinateurs de bureau et 907 écrans sur un parc de plus de 2000 postes de travail. Environ 70 de ces postes sont dédiés exclusivement aux jeunes en hébergement afin de les soutenir dans leurs travaux scolaires et dans la recherche d'emploi. Aussi les serveurs ont été rehaussés dans 11 sites et bureaux. Plus de 60 rapports cliniques ont fait l'objet d'une révision afin de les intégrer au nouvel entrepôt de données cliniques et administratives permettant de développer des indicateurs encore plus significatifs. Outre les multiples demandes réalisées, les développements de wikis (outil de collaboration) tels que le Contentieux, la Conservation des savoirs et le Guide du nouvel intervenant sont venus compléter les travaux.



L'information aux jeunes et aux parents

Tel que demandé par le Conseil québécois d'agrément, des mesures ont été prises pour mieux informer les jeunes et les parents. Ainsi, nous avons identifié tous les contenus d'informations nécessaires aux jeunes et aux parents, préparé les outils et précisé les étapes à travers lesquelles ils reçoivent l'information.

Le respect de la confidentialité

Dans la même foulée, des mesures pour assurer la confidentialité ont été mises en place. Elles visent l'aménagement physique des espaces où sont

conservés les dossiers de la clientèle, le transport des dossiers, les modalités quotidiennes pour la destruction de documents nominatifs et la tenue de dossiers en ce qui a trait au dossier unique. Le Bureau de l'accès à l'information a élaboré un dépliant et des outils visant à promouvoir et à assurer l'application des règles élaborées en matière de confidentialité au sein de l'établissement.

La satisfaction des jeunes et des parents

Enfin, le conseil d'administration a adopté une résolution afin d'évaluer de façon continue le degré d'appréciation de la clientèle en regard de la qualité des services.

Le projet intégration jeunesse (PIJ)

Plus de 1000 éducateurs, spécialistes en activités cliniques et chefs de service du secteur de la réadaptation ont été formés à PIJ et sont maintenant reliés à l'ensemble du réseau. C'est un grand pas dans la création du dossier unique informatisé pour chacun de nos enfants et de nos jeunes. L'accès à ce système permettra aux éducateurs d'échanger les informations cliniques avec tous les acteurs qui œuvrent autour d'un même jeune, de faciliter la collaboration des intervenants et de compléter une partie importante du dossier informatisé de l'utilisateur.



◀ Le déploiement de la fenêtre IRH (intervention de réadaptation avec hébergement) de PIJ – Alain Boisvert, Hugues Mercusot, Danièle Gauthier, Jean-Marc Potvin, Johanne Boisclair, Alain Dalpé, Éric Quevillon, Claude Nepveu, Lyne Pelletier, Denis Tourangeau, Sylvie Constantineau, Jean-Marie Daigneault et Claudette Trudel.



Plan maître des immobilisations

Le plan maître des immobilisations a pour objectifs la planification à moyen et à long termes de nos espaces physiques et l'adéquation entre les besoins et les ressources immobilières. Ce plan couvre l'ensemble de nos immeubles et prend en compte diverses préoccupations et besoins : composition du siège social, bureaux en territoire, sites d'hébergement, foyers de groupe, programmes de jour, ainsi que les affaires universitaires. Le plan émet aussi des principes généraux en gestion des ressources immobilières, par exemple la climatisation, les plans d'aménagement, la gestion de l'environnement externe et interne. Ces principes généraux orientent et guident les projets de rénovation.

On peut déjà créditer à l'élaboration de ce plan la climatisation des foyers de groupe et l'installation des piscines des sites Mont Saint-Antoine et Rose-Virginie Pelletier dont les travaux seront terminés à l'été 2009. Le plan vise à doter l'établissement d'un endroit et de l'équipement moderne pour la gestion de nos archives, à regrouper sous un même toit le Centre d'expertise pour les jeunes mères et à améliorer les conditions de vie de nos résidents par l'aménagement de leur environnement.



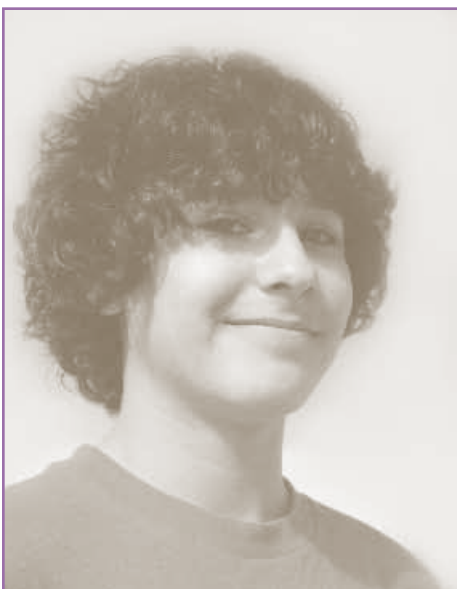
▲ L'équipe de la coordination des services immobiliers – *André Thibault, Jacques Labrecque, Daniel Côté, Michel Iorio, Johanne Trudel, Isabelle Lafrenière et Michel Héon.*

Création d'un comité sur les standards de financement

Un comité des standards de financement, composé des adjoints des directions, a été formé pour élaborer et réviser les bases de décision pour l'allocation des ressources financières et pour identifier les marges de manœuvre disponibles. Les travaux du comité ont abouti à l'élaboration de standards de financement pour le budget des dépenses autres que salariales. Ces standards évolueront au fil des ans. Ils permettent d'établir les bases de la budgétisation et de refléter les orientations financières de l'établissement.

Des services au quotidien

Nous avons continué à offrir aux enfants, aux jeunes et aux employés des services de qualité. Que ce soit aux services immobiliers, aux services alimentaires, à l'approvisionnement ou aux services financiers, on a cherché à fournir les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'établissement et à rendre confortable et agréable la vie des jeunes hébergés.



Le transport

Au service du transport, nous avons mis sur pied des services d'escorte à la Cour en remplacement des constables du ministère de la Sécurité publique. À la lumière des modifications législatives à la Loi de la protection de la jeunesse, nous avons précisé à nouveau les conditions d'utilisation du transport sécuritaire et de l'Escale. L'organisation du travail au transport sécuritaire a été revue afin d'ajuster le service à la demande. Enfin, le transport léger est passé à 23 400 déplacements comparativement à 20 000 l'an dernier et les processus ont été révisés.

CCPAS : Un engagement constant

Le CCPAS a assumé son rôle de représentation auprès du Comité sur la reconnaissance du personnel, du Comité consultatif au développement des ressources humaines, du Comité de gestion des dons de la Fondation du CJM, du Comité de gestion des risques et de la qualité et du Comité plan vert. Il a agi à titre-conseil auprès de diverses instances au sein de l'organisation. Il a statué sur le projet de sondage de satisfaction de la clientèle ainsi que sur la politique concernant la tenue vestimentaire. Pour le personnel administratif et de soutien, un exposé a été donné sur la politique de l'établissement portant sur le VIH sida.

L'objectif de soutenir le personnel de nuit dans ses actions a été réalisé. Des rencontres ont eu lieu en milieu de travail pour faire le point et pour ébaucher des pistes de solutions aux difficultés rencontrées par le personnel de nuit. Au terme de ces entretiens, un compte rendu des recommandations du CCPAS a été déposé au Comité de direction. Par ailleurs, des travaux sont en cours pour mieux répondre aux préoccupations soulevées par le personnel de nuit.

Le comité exécutif poursuit son recrutement d'agents multiplicateurs afin de promouvoir le CCPAS au sein de l'établissement et, dans le souci de consolider ce réseau, il a organisé, le 26 février 2009, une rencontre pour préciser leur rôle.

Lors de l'assemblée générale du 15 mai 2008, les membres de l'exécutif ont soumis le plan d'action 2008-2010. L'objectif principal est de maintenir son engagement auprès de ses membres et d'assurer la continuité dans les dossiers en cours. Pour cette occasion, monsieur Sylvain Rouillard a offert une conférence intitulée « Nourrir le feu sans se brûler ». Cela a redonné vigueur et entrain aux membres présents. Plus de 74 joueurs ont participé à la 5e Classique de golf qui s'est tenue le 1^{er} juin 2008. L'ambiance chaleureuse de cette belle journée était décontractée.

▼ Le comité exécutif du CCPAS – *Devant : Nicole Dorcelus, Annette Pelchat, Nathalie Dubois, Huguette Lavigne, Christina Navarre et Francine Nantel. Derrière : Jean-Marc Potvin, Samuel Sicard, Francine Brunet, Lise Bériault et Johanne Brodeur.*



La journée annuelle du CCPAS, sous le thème « Jongler au quotidien », s'est déroulée le 23 octobre 2008. Après une prestation de percussions africaines offerte par des jeunes du CJM-IU accompagnés de quelques membres du CCPAS, les participants ont eu droit à une conférence sur la transformation du stress en énergie créative en milieu de travail, à une présentation du programme d'aide aux employés, à une pièce de théâtre sur la prévention en santé et sécurité au travail et à une activité portant sur « Comment garder la forme ». Cette journée s'est terminée par le Gala des prix de Reconnaissance rendant hommage à nos lauréats, suivi du 5 à 7 annuel. Ce moment de ressourcement a revitalisé les participants et leur a fourni les balises nécessaires afin de canaliser leur stress par des astuces simples, efficaces et disponibles.

Nathalie Dubois, membre du comité exécutif du CCPAS

▼ **Prix du Maillon d'or** – *Huguette Lavigne, adjointe à la Direction des services administratifs au siège social.*



Les lauréats des Prix de reconnaissance de l'excellence 2008 du CCPAS



Prix professionnalisme, volet administratif –
Marie-Josée Pipon, technicienne en documentation à la DRSI au siège social



Prix professionnalisme, volet personnel de soutien –
Guy Paterson, instructeur en atelier industriel à la DSRA au site Cité des Prairies



Prix personnalité – *Daniel Collerette, ouvrier d'entretien général à la DSA au site Cité des Prairies*



Prix de la relève, volet administratif – *Sophie Duguay, agente administrative à la DSSSJ au Bureau Saint-Denis, et Annick Poudrier, agente administrative à la DSA.*



Prix équipe – *L'équipe des Services alimentaires à la DSA des sites Dominique-Savoie-Mainbourg et Rose-Virginie Pelletier composée de : Henriette Denis, Chantal Lorange, Shirley Thomas (animatrice), Isabelle Allard, Anette Pelchat, Regeste Francique et Samuel Sicard (animateur). Absents sur la photo : Pierre Castonguay, Jean-Baptiste Chérizard, Giancarlo Del Duca, Pierre-Gary Dorcena, Patrick Duhau, Ahmed Ghazzaonis, Maxime Lambert, Bonselga Nouali et Yoan Tardif.*

Le Conseil multidisciplinaire : une vie clinique enrichissante

Le comité exécutif a poursuivi les activités prévues dans son plan d'action 2007-2009 : rédaction des avis, organisation des journées professionnelles, remise des prix de la reconnaissance de l'excellence, publication de la revue professionnelle. Le conseil multidisciplinaire concrétise son mandat et son rôle par sa collaboration aux activités de l'établissement et par sa participation à différents comités : développement clinique, suivi de l'agrément, développement des ressources humaines.

En lien avec son mandat d'avis et de conseil au directeur général et au conseil d'administration, le comité exécutif a déposé un avis sur la politique concernant l'administration des médicaments et a tenu une consultation sur la scolarisation des jeunes.

À l'automne 2008, des élections étaient prévues pour trois postes au comité exécutif. L'assemblée générale, qui s'est tenue comme prévu dans le règlement de régie interne, fut une occasion d'échange entre les membres et un moment de ressourcement professionnel.

Les journées professionnelles 2008 ont eu lieu les 28 et 29 mai à l'Université de Montréal sous le thème « Des trésors à valoriser... des savoirs à partager ». Le contexte des nombreux départs à la retraite constituait le point de départ pour réfléchir sur la transmission et le partage des savoirs. Ce rendez-vous annuel a rassemblé plus de 500 personnes.

La remise des prix de la reconnaissance de l'excellence a permis à la communauté clinique de rendre hommage aux membres du Conseil multidisciplinaire et aux collaborateurs qui se distinguent par leur contribution exceptionnelle. La cuvée 2008 comprenait 27 finalistes et trois mises en candidature

pour le prix de la communauté clinique. De plus, une affiche permanente et un logo propre à la reconnaissance de l'excellence ont été créés.

Un nouveau rédacteur en chef a été nommé pour la revue professionnelle le Défi jeunesse et trois numéros ont été publiés traitant de différentes problématiques des jeunes en difficulté et de leur famille. Par ailleurs, le mandat des agents de liaison a été confirmé. Il vise à favoriser la transmission d'informations entre la communauté clinique et le comité exécutif sur toute question relative à la vie clinique.

Enfin, la vice-présidente du comité exécutif a participé à la Commission multidisciplinaire régionale (CMUR) et au Regroupement provincial des présidents des conseils multidisciplinaires des centres jeunesse. La participation à ces instances permet d'échanger sur les préoccupations de nos membres et de faire connaître les travaux et les activités réalisés par le conseil multidisciplinaire. De plus, notre conseil multidisciplinaire est membre de l'Association des conseils multidisciplinaires du Québec (ACMQ).

Enfin, des travaux ont été réalisés avec la collaboration de la coordination des systèmes d'information afin de rendre accessibles toutes les informations du conseil multidisciplinaire via intranet incluant le vote, le programme et l'inscription aux journées professionnelles.

Isa Iasenza, présidente du Conseil multidisciplinaire

◀ Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire – *Devant : Sylvie Patry, Anne Baraké, Guylaine Buri. Derrière : François Tassé, Isa Iasenza, Jean-Marc Potvin, Murielle Bouchard, Sophie Massé et Guylaine Duchesne. Absente : Sylvie Constantineau.*



Les lauréats des Prix de reconnaissance de l'excellence 2008 du conseil multidisciplinaire



Prix Relève – Isabelle Gingras, éducatrice à la DSRA.



Prix Intervention – Colette Boulanger, agente de planification à la DSP-AU.



Prix André-Sauvé constance et engagement – Anne Lauzon, DSREA.



Prix Innovation – Louise Noël, ARH au service d'adoption de la DPJ.



Prix Enseignement – Louise Dandavino, avocate au Contentieux.



Prix Recherche – Claire Malo, chercheur sénior à la DSP-AU.



Prix de la Communauté clinique – Suzanne Young, de la DSP-AU.



Mention d'honneur – Pierre Charest, directeur de la DSP-AU, retraité.



Coup de cœur – René Trempe, Bureau des communications à la DG.



Prix Projet équipe – Équipe du foyer de groupe Gouin de la DSREA.

Des trésors à valoriser... des savoirs à partager



Comité des usagers : des parents plus nombreux au comité des résidents

Avec les années, le Comité des usagers (CU) est devenu un lieu de soutien pour les jeunes et les parents. Dans le but de poursuivre ce développement, le comité exécutif a décidé de renouveler une entente avec un employé cadre dédié au comité des usagers depuis plus de 13 ans qui est maintenant à sa retraite. En plus du responsable du CU, le comité exécutif a embauché la présidente du comité des usagers depuis 2002 à titre d'adjointe à temps partiel. Cette décision a été rendue nécessaire pour répondre au nombre croissant de demandes d'intervention qui est passé de 3 050 à 3 394 en 2008-2009.

L'expertise du CU a été mise à profit auprès des comités des autres régions et des établissements de missions différentes. D'ailleurs, le responsable du CU assume depuis deux ans la présidence de l'Alliance des comités des usagers des centres jeunesse du Québec et représente cette instance auprès du Regroupement provincial des comités des usagers.

Le rapport du CU montre que les principaux motifs d'insatisfaction de la clientèle portent sur les relations interpersonnelles avec les intervenants (75 objets), la qualité des soins et des services (64 objets) et la DPJ (50 objets). Le taux de participation des parents au comité des résidents (CR) a augmenté

grâce au soutien de la Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes. Le CU a aussi encouragé les jeunes à participer aux activités des CR et a favorisé les échanges entre les responsables des services et les membres du CU et des CR.

Le comité remercie tout le personnel qui l'appuie dans son mandat, de même que les parents et les jeunes qui se sont investis. Enfin, nous ne saurions passer sous silence le décès de John Ryan, un ardent militant pour la cause du Mouvement retrouvailles et membre actif du CU depuis plusieurs années.

Plainte et qualité des services : faciliter les services

Le nouveau régime des plaintes est maintenant bien en place. Le Bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services s'est mobilisé pour poursuivre son développement et actualiser certains moyens afin de répondre encore mieux à son mandat. La promotion du régime de plainte constitue une priorité.

Pour ce faire, notre site Internet présente maintenant les renseignements relatifs aux responsabilités, aux valeurs et à la philosophie d'intervention du commissaire, au processus de traitement des plaintes et aux modalités pour joindre le bureau et formuler une plainte. Il comprend aussi un formulaire de plainte imprimable pour les personnes qui désirent procéder par écrit, un dépliant promotionnel, le règlement et le rapport annuel du Bureau du commissaire.

De plus, les membres du bureau ont travaillé à la mise en place d'un système pour faciliter le contact des jeunes hébergés avec le Bureau du commissaire et pour faire appel à ses services en toute confidentialité. Finalement, comme il appartient au commissaire de rendre compte du suivi des recommandations au conseil d'administration, les membres du bureau ont mis sur pied un système qui facilite la cueillette de données. La collaboration des gestionnaires a permis de présenter des données de qualité à nos administrateurs.

Cette année, le bureau a enregistré 473 appels et correspondances pouvant donner lieu à une ouverture de dossier comparativement à 461 l'année précédente. De ce nombre, 450 dossiers ont été ouverts comparativement à 389 en 2007-2008, ce qui représente une augmentation de plus de 15%. De plus, le bureau du commissaire a ouvert 14 dossiers de sa propre initiative par rapport à 8 en 2007-2008.

Sur le nombre de dossiers ouverts, le nombre de plaintes demeure sensiblement le même avec 236 plaintes contre 227 l'année précédente. Il compte 101

demandes d'assistance et 59 demandes d'intervention. Finalement, le nombre de consultations a presque doublé passant de 28 à 54 cette année. Le rapport annuel est disponible sur notre site Internet.



Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) a été instauré en septembre 2006, date à laquelle les règlements de régie interne ont été adoptés par ses membres. Il est composé de six médecins et de deux dentistes. Il a été mandaté pour mettre sur pied certains comités dont celui de l'examen des titres et celui de l'évaluation de l'acte médical et dentaire. Les médecins participent aussi au comité interdisciplinaire en santé mentale.

Une collaboration existe entre les partenaires internes, plus particulièrement le service de santé et les équipes éducatives ainsi que les partenaires externes, dont l'Hôpital Ste-Justine et l'Hôpital Rivière-des-Prairies. Des stagiaires en médecine sont reçus et supervisés par les médecins de notre établissement, ce qui représente un excellent moyen de recrutement tout comme la participation à la journée carrière de la Fédération des médecins résidents du Québec.

Une alliance avec la faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal est en cours, afin que des étudiants de premier cycle puissent acquérir, au sein de notre établissement, une partie de leur formation en dentisterie pédiatrique et en santé communautaire.

Hélène Lamonde, présidente du CMDP

Prestation sécuritaire des services

Pour la première fois depuis l'implantation du règlement portant sur la prestation sécuritaire, l'année 2008-2009 se distingue par une diminution des déclarations d'événements d'accidents ou d'incidents qui touchent les usagers. En 2007-2008, d'importants changements avaient été apportés au système informatique soutenant la saisie des formulaires d'accidents et d'incidents, afin de répondre aux exigences du Ministère.

Pour cette quatrième année d'implantation, 1 017 événements ont été déclarés par les employés. De ces déclarations, 524 sont des accidents tandis que 493 sont des incidents. La majorité des accidents sont des événements où les jeunes pratiquent des loisirs ou des sports, ou encore portent des gestes d'automutilation. Pour les incidents répertoriés, ce sont encore cette année, les omissions d'administrer d'un médicament qui se démarquent. Par ailleurs, il faut souligner la diminution importante de ces déclarations faites pour ce type d'événements. Plusieurs actions mises en place pour favoriser un meilleur contrôle de l'administration des médicaments aux jeunes semblent avoir donné des résultats probants. Cette constatation est d'ailleurs observée sur le terrain par le personnel du bureau de santé et les intervenants qui œuvrent sur les sites d'hébergement.

Au cours des quatre rencontres du Comité de gestion des risques qui se sont tenues, les efforts ont été concentrés sur l'actualisation du plan d'action triennal déposé en 2008. De plus, des réflexions se poursuivent quant à la qualité et au sens à donner à la prestation sécuritaire des services, ainsi qu'aux mesures possibles afin d'éviter la récurrence de certains événements touchant les jeunes.

La prochaine année nous permettra de poursuivre les efforts liés aux omissions de distribution de médicament, et de se pencher plus spécifiquement sur les indicateurs statistiques, afin de réfléchir aux actions possibles à mettre en place pour améliorer de façon continue la sécurité des jeunes hébergés. Soulignons également, que des énergies particulières ont été déployées afin de mieux outiller les familles d'accueil et les ressources intermédiaires en matière de gestion de risques, tel que prévu au plan d'action du précédent rapport annuel sur la prestation sécuritaire des services.

Le Conseil des infirmières et infirmiers

Comme le CJM-IU regroupe un nombre suffisant d'infirmiers, nous avons créé en décembre 2006 un Conseil des infirmières et infirmiers (CII). Cette instance consultative formelle, prévue par la LSSSS, a différentes responsabilités envers le conseil d'administration et le directeur général. Un bilan est présenté chaque année au conseil d'administration.

Dans la dernière année, le CII a décidé de s'assurer de la qualité des actes infirmiers posés en centre jeunesse et ce, en utilisant un bilan de santé révisé comprenant une évaluation de la santé physique et mentale. La gestion des médicaments a aussi été une des priorités avec l'élaboration d'une feuille d'enregistrement des médicaments, pour assurer un meilleur suivi de la prise de médicaments auprès des jeunes hébergés. Le CII voit aussi à la formation continue de ses membres.

Les membres du CII ont siégé sur de nombreux comités : le conseil d'administration, le comité de suivi de l'agrément et le conseil multidisciplinaire. Cela a permis une meilleure cohérence entre la mission de réadaptation et la santé des jeunes.

Nicole Boissé, présidente du CII

Un code d'éthique et de déontologie rigoureux

Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'établissement a pour objectif de garantir une gestion intègre, saine et prudente des fonds publics. Enumérant les obligations et les devoirs des administrateurs, il a été adopté le 14 décembre 1999 et amendé le 5 mai 2003. En voici les grandes lignes.

Devoirs et obligations de l'administrateur

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur agit dans l'intérêt de l'établissement et de la population et veille :

- ⊗ à ce que l'intérêt de l'enfant ou de l'adolescent et, lorsqu'il y a lieu, celui de la société, constitue la valeur centrale autour de laquelle les services doivent être organisés;
- ⊗ à ce que les parents soient considérés comme les premiers responsables de leur enfant ou de leur adolescent et à ce que la famille immédiate ou élargie soit généralement considérée comme le premier lieu privilégié d'apprentissage et de socialisation;
- ⊗ au respect et à la reconnaissance des droits et libertés des usagers;
- ⊗ à ce que la philosophie de gestion de l'établissement soit toujours axée sur le respect de sa mission et sur la recherche continue d'une plus grande qualité des services offerts aux usagers;
- ⊗ à ce que l'établissement ait une visibilité au sein de la communauté et que celui-ci joue un rôle important d'agent de changement.

L'administrateur agit avec réserve, prudence, diligence et compétence et :

- ⊗ se rend disponible pour remplir ses fonctions et prend une part active aux décisions du conseil d'administration;
- ⊗ se prononce sur les propositions en exerçant son droit de vote de la manière la plus objective possible et ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote ou à quelque décision que ce soit;
- ⊗ fait preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions;
- ⊗ fait preuve de prudence et de retenue à l'égard des informations confidentielles dont la communication ou l'utilisation pourrait nuire aux intérêts de l'établissement, constituer une atteinte à la vie privée des gens ou conférer, à une personne physique ou morale, un avantage indu;
- ⊗ garde confidentiels les faits ou renseignements dont il prend connaissance et qui exigent, suivant la loi ou la décision du conseil d'administration, le respect de la confidentialité;
- ⊗ respecte les règles de politesse et de courtoisie dans ses relations avec les membres du conseil d'administration, avec le public et évite toute forme de discrimination ou de harcèlement prohibés par la loi;
- ⊗ adopte une conduite ou une attitude empreinte à la fois de réserve, de prudence et de retenue dans la manifestation publique de ses opinions.

L'administrateur agit avec honnêteté et loyauté et :

- ⊗ agit de bonne foi au mieux des intérêts de l'établissement et de la population desservie sans tenir compte des intérêts d'aucune autre personne, groupe ou entité;
- ⊗ lutte contre toute forme d'abus de pouvoir tels les conflits d'intérêts, la violation des règles, l'inefficacité de la gestion, le gaspillage, la divulgation de renseignements confidentiels, la distribution de faveurs, le camouflage de ses erreurs ou la tromperie de la population;
- ⊗ évite les conflits de devoirs ou d'intérêts;

- ⊗ utilise les biens, les ressources ou les services de l'établissement selon les modalités d'utilisation reconnues et applicables à tous et ne peut confondre les biens de l'établissement avec les siens;
- ⊗ se comporte de façon à ne pas tirer d'avantages indus, en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, de ses fonctions d'administrateur;
- ⊗ ne peut accepter ni solliciter aucun avantage ou bénéfice, directement ou indirectement, d'une personne ou entreprise faisant affaire avec l'établissement, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens;
- ⊗ ne reçoit de l'établissement aucun traitement ou autres avantages pécuniaires à l'exception du remboursement de ses dépenses faites dans l'exercice de ses fonctions aux conditions et dans la mesure déterminée par le gouvernement;
- ⊗ révèle tout renseignement ou fait aux autres membres du conseil d'administration lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir un impact significatif sur la décision à prendre;
- ⊗ est loyal et intègre envers les autres administrateurs et en aucun temps ne surprend la bonne foi ou se rend coupable envers eux d'un abus de confiance et de procédés déloyaux;
- ⊗ s'abstient de manœuvrer pour favoriser des amis ou des proches notamment dans le processus d'embauche du personnel ou d'agir comme intermédiaire, même à titre gratuit, entre un organisme à but lucratif et l'établissement.

Déclaration de conflit d'intérêts

Sous peine de déchéance de sa charge, l'administrateur autre que le directeur général :

- ⊙ dénonce par écrit son intérêt au conseil d'administration lorsqu'il a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel ou celui d'un de ses proches et celui du conseil d'administration ou de l'un des établissements qu'il administre;
- ⊙ s'abstient de siéger et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant sur l'entreprise dans laquelle il ou un de ses proches a cet intérêt est débattue.

Après la fin de son mandat

L'administrateur doit agir avec prudence, discrétion, honnêteté et loyauté et doit :

- ⊙ se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus, en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ⊙ éviter, dans l'année suivant la fin de son mandat, d'agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, relativement à une procédure, à une négociation, à l'octroi d'un contrat ou à une autre opération à laquelle l'établissement, pour lequel il a agi, est une partie;
- ⊙ s'abstenir, dans l'année suivant la fin de son mandat, de solliciter un emploi auprès de l'établissement, sauf s'il est déjà à l'emploi de l'établissement ou sur autorisation expresse du conseil d'administration pour des motifs sérieux;
- ⊙ ne faire usage, en aucun temps, de l'information à caractère confidentiel qu'il a obtenue dans l'exécution ou à l'occasion de ses fonctions d'administrateur;
- ⊙ éviter de ternir, par des propos immodérés, la réputation de l'établissement et de toutes les personnes qui y œuvrent.

Mécanismes d'application du code
Introduction d'une demande d'examen : Toute allégation d'inconduite ou de manquement à la loi ou au

présent code visant un administrateur doit être transmise au président du Comité d'éthique et de déontologie ou, s'il s'agit de ce dernier, à tout autre membre du comité. La personne à qui cette allégation est transmise en saisit le comité qui doit alors se réunir, au plus tard, dans les 30 jours suivants. Le comité peut également examiner, à sa propre initiative, toute situation de comportement irrégulier d'un administrateur.

Examen sommaire : Lorsqu'une allégation lui est transmise en vertu de l'article qui précède, le président du comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute allégation qu'il juge frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi. Il informe alors le plaignant de sa décision.

Information de l'administrateur concerné : Le comité doit informer diligemment l'administrateur visé des faits et des éléments de preuve reliés au(x) manquement(s) reproché(s) en lui indiquant la(les) disposition(s) concernée(s) de la loi ou du code. À sa demande et à l'intérieur d'un délai raisonnable, l'administrateur a le droit d'être entendu, de faire témoigner toute personne de son choix et de déposer tout document qu'il juge pertinent.

Tenue de l'enquête : Le comité décide des moyens nécessaires pour mener toute enquête relevant de sa compétence. L'enquête doit, en plus de garantir un traitement juste et équitable, être conduite de manière confidentielle et protéger, dans la mesure du possible, l'anonymat de la personne à l'origine de l'allégation. Le président du comité dispose, en cas d'égalité des voix lors de la prise de la décision relative à l'allégation, d'une voix prépondérante.

Transmission du rapport au conseil d'administration : Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur a enfreint la loi ou le présent code ou qu'il a fait preuve d'une inconduite de nature similaire, il transmet au conseil d'administration un rapport contenant un sommaire de l'enquête et une recommandation de sanction. Ce rapport est confidentiel et est transmis sur demande à la personne visée par ce document.

Décision : Le conseil d'administration se réunit à huis clos pour décider de la sanction à imposer à l'administrateur visé. Ce dernier ne peut participer aux délibérations ou à la décision mais il peut, à sa demande, se faire entendre avant que la décision ne soit prise.

Sanctions : Selon la nature et la gravité du manquement ou de l'inconduite, les sanctions qui peuvent être prises sont le rappel à l'ordre, la réprimande, la suspension, la destitution d'un officier ou le recours en déchéance de charge d'un administrateur. L'administrateur visé est informé, par écrit, de la sanction qui lui est imposée.

Situation litigieuse

Au cours de l'année 2008-2009, aucune demande d'enquête n'a été portée à l'attention du comité d'éthique du conseil d'administration.

Les données statistiques annuelles

1. Les données globales

Tableau 1 : Enfants et jeunes ayant reçu des services en vertu des différentes lois

Les lois	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Écart 2008-2009 et 2006-2007	
Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)	11 899	11 412	11 374	- 525	-4 %
Loi sur les services de santé et les services sociaux	2 778	3 376	3 260	482	17 %
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)	2 100	2 160	2 105	5	0 %

Année après année, nous estimons à 13 000, le nombre d'enfants et de jeunes différents ayant reçu des services. Cependant, les jeunes qui ont reçu des services en vertu de plusieurs lois dans une même année sont comptabilisés plusieurs fois. Par exemple, un jeune peut d'abord avoir été suivi selon la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). S'il a par la suite commis un délit, il sera suivi en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

Selon le Tableau 1, en 2008-2009, 11 374 enfants et jeunes ont reçu des services en vertu de la LPJ; ce qui représente une baisse de 4% comparativement à 2006-2007. En vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), 3 260 jeunes ont reçu des services spécifiques : réinsertion sociale,

intervention rapide et intensive, réadaptation en milieu de vie. Dans plus de 90% des cas, ces jeunes étaient suivis en même temps en vertu de la LPJ. Outre ces jeunes, 734 adultes ont fait l'objet d'un service rendu en vertu de la LSSSS pour un total de 3 994 usagers. Enfin, le nombre de jeunes suivis en vertu de la LSJPA est resté stable comparativement à 2006-2007 mais a connu une légère baisse depuis la dernière année.

Tableau 2 : Évolution du nombre de signalements reçus et retenus

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Écart 2008-2009 et 2006-2007	
Signalements reçus	8 636	8 143	8 196	-440	-5 %
Signalements retenus	4 408	3 832	3 679	-729	-17 %
Taux de rétention	51 %	47 %	45 %		-6 %
Taux de « judiciarisation » à l'orientation	49 %	51 %	43 %		-6 %
Prises en charge débutées en cours d'année	1 392	1 111	1 097	-295	-21 %

2. La protection de la jeunesse

En 2008-2009, nous observons une diminution de 5% du nombre de signalements reçus comparativement à 2006-2007. Nous notons également une diminution de 17% des signalements retenus pour évaluation. Le taux de rétention est passé de 51% en 2006-2007 à 45% cette année. Cette baisse peut s'expliquer par l'entrée en vigueur des modifications à la LPJ qui précise davantage les situations nécessitant la rétention d'un signalement. Au plan provincial, ce taux est de 43%.

Par ailleurs, le taux de « judiciarisation » est passé de 49% à 43% en deux ans après avoir connu une légère augmentation l'an dernier. Cette diminution est

probablement attribuable aux efforts pour mobiliser les parents au sein de la démarche d'aide volontaire et pour trouver des consensus avec les familles, tout en respectant leurs droits à l'intervention au tribunal pour trancher tout litige.

Tableau 3 : Signalements retenus selon les problématiques

	2007-2008				2008-2009				Écart 2008-2009 et 2007-2008	
	Motif présumé	Risque sérieux	Total		Motif présumé	Risque sérieux	Total			
Négligence	1 077	455	1 532	40 %	684	524	1 208	33 %	-324	-21 %
Abus physiques	803	156	959	25 %	894	213	1 107	30 %	148	15 %
Mauvais traitements psychologiques	339		339	9 %	535		535	15 %	196	58 %
Troubles de comportement	508		508	13 %	407		407	11 %	-101	-20 %
Abus sexuels	323	153	476	12 %	248	159	407	11 %	-69	-14 %
Abandons	18		18	0 %	15		15	0 %	-3	-17 %
Total des signalements retenus	3 068	764	3 832	100 %	2 783	896	3 679	100 %	-153	-4 %

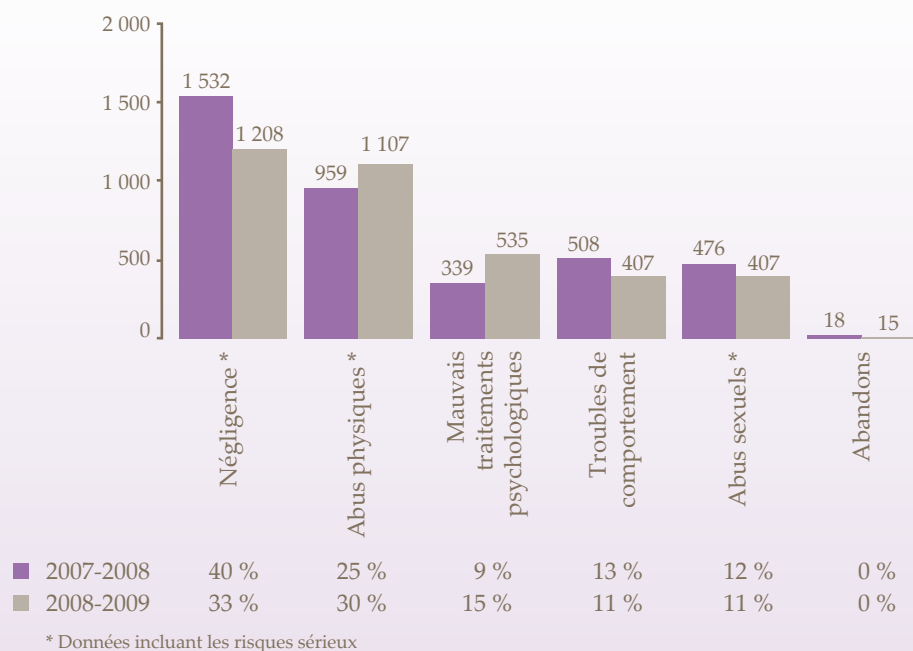
Avec les modifications apportées à la LPJ, le motif de mauvais traitements psychologiques et les risques sérieux de négligence, d'abus physiques et d'abus sexuels ont été introduits. Ces nouveaux éléments étaient regroupés auparavant sous le motif de négligence. Les résultats du Tableau 3 tiennent compte de ces modifications.

Toutefois, nous ne pouvons pas comparer les résultats de l'année 2007-2008 avec ceux de 2008-2009. En 2007-2008, les données tiennent compte des modifications à la loi sur une période de 9 mois, à partir du 9 juillet 2007, date de l'entrée en vigueur des amendements. L'année 2008-2009 tient compte des modifications à la loi sur la base d'une année complète. Celle-ci servira donc de base de comparaison pour les années à venir.

En 2008-2009, la négligence et le risque sérieux de négligence constituent la principale cause des signalements

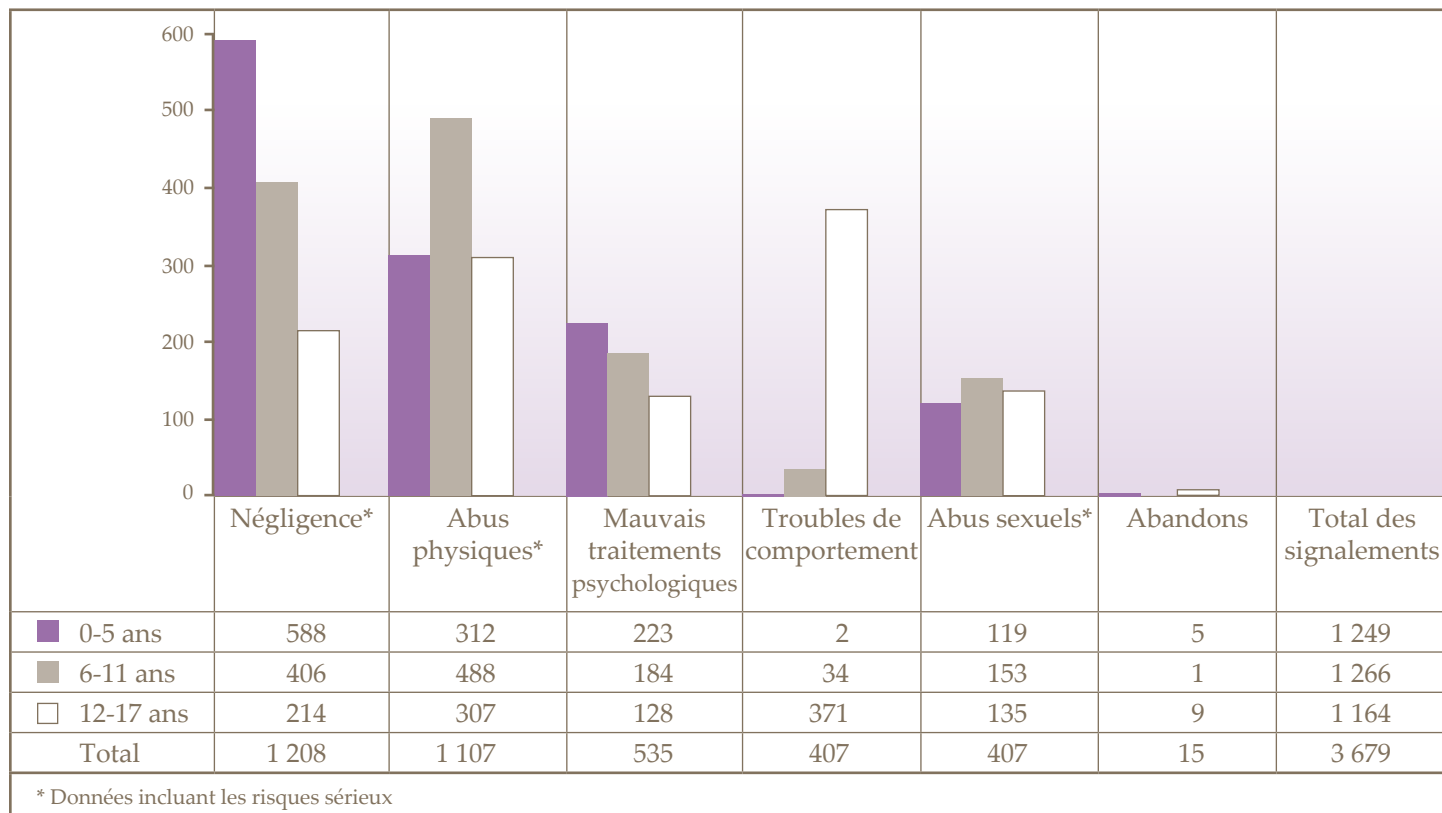
retenus avec 33% de l'ensemble des signalements. L'abus physique et les risques sérieux d'abus physiques viennent en deuxième place avec 30%. Les mauvais traitements psychologiques représentent 15% des signalements.

Signalements retenus selon les problématiques



Les données statistiques annuelles

Signalements retenus selon l'âge et les problématiques en 2008-2009



Les enfants de 0 à 5 ans sont les plus touchés par la négligence, les risques sérieux de négligence et les mauvais traitements psychologiques. Le nombre de situations décroît avec l'âge. Inversement, la problématique des troubles de comportement se retrouve presque exclusivement chez les jeunes de 12 à

17 ans. Les abus physiques et sexuels ainsi que les risques sérieux d'abus physiques et sexuels touchent particulièrement le groupe des 6 à 11 ans.

3. L'adoption

Tableau 4 : Les adoptions

	2006-2007		2007-2008		2008-2009		Écart 2008-2009 et 2006-2007	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Adoptions québécoises	79	68 %	57	50 %	85	78 %	6	8 %
Adoptions internationales	38	32 %	56	50 %	24	22 %	-14	-37 %
Total	117	100 %	113	100 %	109	100 %	-8	-7 %

Nous avons enregistré cette année une légère hausse du nombre d'adoptions québécoises comparativement à 2006-2007. La diminution l'an dernier était attribuable au fait que nous connaissons, depuis deux ans, une augmentation des délais dans la réalisation des processus judiciaires. En réalité, le nombre d'enfants québécois orientés vers le service adoption était stable. Les adop-

tions internationales dans lesquelles la DPJ a été impliquée sont en baisse comparativement aux deux dernières années.

4. Les jeunes contrevenants

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Écart 2008-2009 et 2006-2007	
Jeunes ayant reçu des services	2 100	2 160	2 105	5	0 %
Nombre d'évaluations-orientations	895	790	735	- 160	- 18 %
Nombre de jeunes	827	718	674	- 153	- 19 %
Sanctions extrajudiciaires	892	822	776	-116	-13 %
Nombre de jeunes	726	694	669	- 57	- 8 %
Rapports prédécisionnels complétés	256	234	248	- 8	- 3 %
Peines de probation avec suivi	853	904	894	41	5 %
Placements et surveillances en milieu ouvert	180	197	196	16	9 %
Placements et surveillances en milieu fermé	166	166	217	51	31 %
Autres peines ordonnées	1 007	1 077	1 145	138	14 %
Nombre de décisions du Tribunal (excluant les probations sans suivi)	2 256	2 326	2 499	243	11 %
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une décision ou d'une demande du Tribunal	990	1 033	1 012	22	2 %

Avec l'implantation de la LSJPA, nous avons connu dans les dernières années une diminution graduelle du nombre de jeunes qui recevaient des services. Après avoir enregistré en 2007-2008 une légère augmentation, nous observons cette année une baisse et nous revenons au volume d'il y a deux ans. Cette baisse se fait sentir surtout au niveau des évaluations-orientations relatives au programme de sanctions extrajudiciaires.

Par ailleurs, le nombre de jeunes en garde en milieu fermé a augmenté de façon fulgurante (+ 31%). Les probations avec suivi et les ordonnances de placement et de surveillance en milieu ouvert connaissent aussi une augmentation significative. L'analyse clinique du profil délictuel des jeunes nous amène à croire que leurs besoins impliquent une plus grande utilisation de programmes intensifs et un encadrement plus serré, donc des mesures judiciaires relativement lourdes. Le type de décisions rendues par le tribunal confirme cette observation clinique. Il y a moins de jeunes contrevenants référés mais leur problématique est plus lourde.

Enfin, nous constatons une légère diminution des demandes de rapport prédécisionnel par les juges et une augmentation des ordonnances. Un nombre croissant de recommandations verbales sont présentées aux juges. Elles sont soutenues par des évaluations différentielles sommaires.

5. Les autres services

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Écart 2008-2009 et 2006-2007	
Nombre de personnes ayant fait l'objet de recherches d'antécédents et de retrouvailles	516	617	583	67	13 %
Nombre de familles ayant reçu des services d'expertise psychosociale	181	170	184	3	2 %
Nombre d'adultes ayant reçu des services de médiation	678	491	545	- 133	- 20 %

Depuis 2006-2007, nous observons une variation importante du nombre de personnes ayant fait l'objet de recherches d'antécédents et de retrouvailles. Cette variation est probablement liée à l'abolition en 2007-

2008 de la contribution financière qui était exigée des personnes demandant ces services. Par ailleurs, le nombre de familles ayant bénéficié de services d'expertise psychosociale demeure relativement stable. Le nombre d'adultes ayant reçu des services de médiation a augmenté comparativement à l'an dernier mais demeure en baisse comparativement à 2006-2007.

Le portrait au 31 mars

Tableau 7 : Portrait des jeunes recevant des services au 31 mars									
		Au 31 mars 2007		Au 31 mars 2008		Au 31 mars 2009		Écart 2008-2009 et 2006-2007	
Nombre de jeunes recevant des services		6 770		6 532		6 122		- 648	- 10 %
Selon le cadre légal	Loi sur la protection de la jeunesse	5 510	81 %	5 331	82 %	4 967	81 %	- 543	- 10 %
	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	979	15 %	962	15 %	948	16 %	- 31	- 3 %
	Loi sur les services de santé et les services sociaux	281	4 %	239	3 %	207	3 %	- 74	- 26 %
Selon le milieu de vie	Jeunes vivant dans leur famille	4 285	63 %	4 129	63 %	3 846	63 %	- 439	- 10 %
	Jeunes hébergés (voir détails)	2 485	37 %	2 403	37 %	2 276	37 %	- 209	- 8 %
Selon le type de ressource	Familles d'accueil	1 485	22 %	1 472	23 %	1 371	22 %	- 114	- 8 %
	Unités de réadaptation	551	8 %	478	7 %	444	7 %	- 107	- 19 %
	Ressources intermédiaires	164	2 %	190	3 %	191	3 %	27	16 %
	Foyers de groupe	166	2 %	151	2 %	146	2 %	- 20	-12 %
	Ressources hors de Montréal	92	1 %	78	1 %	89	1 %	- 3	- 3 %
	Ressources spécialisées	27	0 %	34	1 %	35	1 %	8	30 %

Au 31 mars 2009, 6 122 enfants et jeunes âgés de 0 à 21 ans recevaient des services, ce qui représente une diminution de 10% de notre clientèle comparativement au 31 mars 2007. Cette baisse constante enregistrée à la même date depuis trois ans est attribuable en grande partie aux jeunes recevant des services en vertu de la LPJ avec un écart de 543 jeunes ou -10% au 31 mars 2007. Le nombre de jeunes suivis en vertu de la LSJPA et de la LSSSS est aussi en diminution constante.

Pour les trois années, nous observons la même répartition des jeunes selon le milieu de vie. Ainsi, 63% des jeunes qui reçoivent nos services vivent dans leur famille et 37% résident dans une ressource. Les familles d'accueil consti-

tuent toujours la première ressource d'hébergement avec 1 371 jeunes, suivis par les unités de réadaptation qui hébergent 444 jeunes. Si on compare avec les données au 31 mars 2007, le nombre de jeunes hébergés a diminué dans tous les types de ressources à l'exception des ressources intermédiaires et des ressources spécialisées.

Tableau 8 : Les ressources : nombre de places au 31 mars

		Au 31 mars 2007		Au 31 mars 2008		Au 31 mars 2009		Écart 2007-2008 et 2005-2006	
Familles d'accueil	Nombre	859	90 %	797	89 %	758	88 %	- 101	-12 %
	Places offertes	1 769	63 %	1 634	61 %	1 531	60 %	- 238	-13 %
Unités de réadaptation	Nombre	52	5 %	50	6 %	50	6 %	- 2	-4 %
	Places offertes	641	23 %	617	23 %	573	23 %	- 68	-11 %
Ressources intermédiaires	Nombre	20	2 %	25	3 %	27	3 %	7	35 %
	Places offertes	177	6 %	217	8 %	217	9 %	40	23 %
Foyers de groupe	Nombre	24	3 %	24	3 %	24	3 %	0	0 %
	Places offertes	209	7 %	209	8 %	210	8 %	1	0 %
Total	Places offertes	2 796	100 %	2 677	100 %	2 531	100 %	- 265	-9 %

Au 31 mars 2009, le nombre de places a baissé pour atteindre 2 531, soit 265 places de moins qu'au 31 mars 2007. En ce qui a trait aux familles

d'accueil, nous notons une baisse de 12% du nombre de familles d'accueil et de 13% du nombre de places. Cette année, deux ressources intermédiaires se sont ajoutées pour accueillir des enfants ayant des problématiques particulières.

Tableau 9 : Attente en protection de la jeunesse

		Au 31 mars 2007		Au 31 mars 2008		Au 31 mars 2009	
Évaluations en attente...							
	Entre 0 et 29 jours	78	92 %	88	92 %	75	96 %
	30 jours et plus	7	8 %	8	8 %	3	4 %
Total		85	100 %	96	100 %	78	100 %
Application des mesures							
	Placés	2	17 %	1	33 %	0	0 %
	En milieu naturel	10	83 %	2	67 %	3	100 %
Total		12	100 %	3	100 %	3	100 %

Au 31 mars 2009, 78 jeunes étaient en attente d'évaluation. Comme nous avons la capacité d'évaluer chaque semaine 75 situations, il n'y avait donc pas d'attente à cette date. Ce résultat traduit la préoccupation des

équipes à répondre rapidement aux besoins d'évaluation des situations d'enfants dont le signalement est retenu. À l'application des mesures, trois jeunes étaient en attente. On peut en conclure que l'accessibilité des services est optimale, ce qui témoigne de l'application rigoureuse du protocole de concertation entre les équipes du DPJ et celles des autres directions clientèles.

Les données financières

Fonds d'exploitation - Résultats - Sommaire			
		2008-2009	2007-2008
Activités principales			
Les revenus		\$	\$
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et MSSS	01	200 692 538	194 455 003
Usagers	02	9 874 920	10 246 079
Ventes de services	03	2 978 190	2 911 286
Recouvrements	04	1 763 259	2 049 314
Autres	05	843 546	8 370 667
Total (L01 à L05)	06	216 152 453	218 032 349
Les charges			
Salaires	07	106 008 203	99 638 589
Avantages sociaux	08	30 472 906	30 314 329
Charges sociales	09	15 551 379	16 269 146
Médicaments	10	238 554	209 316
Fournitures médicales et chirurgicales	11	69 168	42 739
Denrées alimentaires	12	2 118 438	2 031 064
Variation provision pour vacances, congés maladie, fériés, mobiles, rétention et quarts stables de nuit	13	585 891	
Entretien et réparations		4 290 757	
Autres	14	56 799 639	66 819 834
Total (L07 à L14)	15	216 134 935	215 325 017
Excédent des revenus sur les charges (L06 - L15)	16	17 518	2 707 332
Activités accessoires			
Les revenus			
Financement public et parapublic	17		632 176
Autres		894 604	
Revenus commerciaux	18	179 909	202 102
Revenus d'autres sources et revenus non répartis	19	304 210	112 766
Total (L17 à L19)	20	1 378 723	947 044
Les charges			
Salaires	21	539 707	144 603
Avantages sociaux	22	88 934	31 831
Charges sociales	23	69 610	19 456
Autres	24	680 472	751 154
Total (L21 à L24)	25	1 378 723	947 044
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus) des activités accessoires (L20 - L25)	26	0	0
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus) du fonds d'exploitation après contribution provenant ou affectées à d'autres fonds (L16 + L26)	27	17 518	2 707 332

Fonds d'exploitation - Résultats			
		2008-2009	2007-2008
ACTIF		\$	\$
À court terme			
Encaisse	01	17 249 201	12 952 802
Débiteurs - Agence et MSSS	02	692 515	2 539 841
Autres débiteurs	03	3 261 931	4 146 052
Charges payées d'avance	04	300 693	507 346
Stocks	05	131 982	136 626
Autres éléments	06	9 577	31 961
Total de l'actif à court terme (L01 à L06)	07	21 645 899	20 314 628
Subvention à recevoir - réforme comptable	08	16 897 218	
Autres éléments d'actif	09	805 931	779 408
Total de l'actif (L07 + L08 + L09)	10	39 349 048	21 094 036
PASSIF			
À court terme			
Autres créditeurs	11	37 786 602	20 415 034
Dettes interfonds	12	1 809 653	779 738
Revenus reportés - Agence	13		190 054
Revenus reportés - Activités accessoires	14	63 779	125 961
Autres éléments	15	284 018	
Total du passif à court terme (L11 à L15)	16	39 944 052	21 510 787
À long terme			
Autres éléments du passif	18	525 521	434 771
Total du passif (L16 + L17 + L18)	19	40 469 573	21 945 558
SOLDE DE FONDS			
Solde de fonds	20	(1 120 525)	(851 522)
Total du passif et du solde de fonds (L19 + L20)	21	39 349 048	21 094 036

Les données financières

Autres fonds - Bilan					
		Destination spéciale	Fiducie	Stationnement	Total
ACTIF		\$	\$	\$	\$
À court terme					
Encaisse	01		357 035		357 035
Autres débiteurs	02	60 329	230		60 559
Créances interfonds	03	868 106		95 725	963 831
Total de l'actif à court terme (L01 + L03)	04	928 435	357 265	95 725	1 381 425
Autres éléments d'actif	05	471 004			471 004
Total de l'actif (L04 + L05)	06	1 399 439	357 265	95 725	1 852 429
PASSIF					
À court terme					
Autres créditeurs	07		1 000		1 000
Sommes confiées en fiducie à l'établissement	08		356 265		356 265
Total du passif à court terme	09		357 265		357 265
À long terme					
Revenus reportés	10	1 399 439			1 399 439
Total du passif à long terme	11	1 399 439			1 399 439
Total du passif (L09 + L11)	12	1 399 439	357 265		1 756 704
Solde du fonds	13			95 725	95 725
Total du passif et du solde du fonds (L12 + L13)	14	1 399 439	357 265	95 725	1 852 429

Mot d'un parent

Montréal, le 21 juin 2009

D'entrée de jeu, en 2002, lorsque la Direction de la protection de la jeunesse est arrivée dans notre vie, nous avons éprouvé une très grande humiliation. La pression était là tout autour. J'ai traversé avec mes enfants des saisons extrêmement longues d'attentes et difficiles à supporter. Attendre, mais avec quelle attitude ? C'est un travail de dur labeur de se mobiliser, de trouver le courage et la détermination de regarder à l'intérieur de nos cœurs. Nous avons apprivoisé le calme, le pardon, la fidélité, l'endurance, la patience, la confiance, mais surtout l'espérance. En juin 2006, lors du retour définitif de mes deux merveilleux ados, nous avons appris quelle doit être notre attitude...

Alors, je crois fermement aujourd'hui encore, que le CJM-IU peut ramener la restauration des valeurs familiales. Excellent travail de partenariat. Parce que nous avons été aimés et que nous avons été aidés, aujourd'hui, mes enfants et moi sommes fiers d'avoir reçu les services des intervenants et de l'organisation. Des millions de mercis!

Nathalie

Nos principales adresses

<p>Le siège social 4675, rue Bélanger Montréal (Québec) H1T 1C2 Téléphone : 514 593-3979</p>	<p>Le Contentieux 410, rue de Bellechasse Montréal (Québec) H2S 1X3 Téléphone : 514 948-6550</p>	<p>Bureau « Le 5800 » 5800, rue Saint-Denis, bureau 504 Montréal (Québec) H2S 3L5 Téléphone : 514 948-6690</p>
<p>Les bureaux territoriaux Sud-Est</p>	<p>Les bureaux territoriaux Nord-Ouest</p>	<p>Les sites</p>
<p>Bureau Est 8135, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1L 1A7 Téléphone : 514 356-5300</p>	<p>Bureau Nord 1161, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H2C 3K2 Téléphone : 514 858-4800</p>	<p>Beaurivage 1409, rue de Beaurivage Montréal (Québec) H1L 5V3 Téléphone : 514 356-4196</p>
<p>Bureau Sud 1001, boulevard de Maisonneuve Est Montréal (Québec) H2L 4R5 Téléphone : 514 896-3200</p>	<p>Bureau Ouest 471, rue de l'Église Montréal (Québec) H4G 2M6 Téléphone : 514 362-6400</p>	<p>Cité des Prairies 12165, boulevard Saint-Jean Baptiste Montréal (Québec) H1C 1S4 Téléphone : 514 881-4700</p>
<p>Bureau Lafontaine 4477, rue La Fontaine Montréal (Québec) H1V 1P4 Téléphone : 514 252-7420</p>	<p>Bureau Décarie 4434, boulevard Décarie Montréal (Québec) H4A 3P2 Téléphone : 514 485-5800</p>	<p>Dominique-Savio-Mainbourg 9335, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Y7 Téléphone : 514 858-2400</p>
<p>Bureau Pointe-aux-Trembles 13000, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1A 2W2 Téléphone : 514 498-0413</p>	<p>Bureau Bordeaux-Cartierville/ Saint-Laurent 750, boul. Marcel Laurin, 2^e étage, bureau 230 Montréal (Québec) H4M 2M4 Téléphone : 514 855-5470</p>	<p>Mont Saint-Antoine 8147, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1L 1A7 Téléphone : 514 356-4500</p>
<p>Bureau Saint-Denis 8000, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2R 2G1 Téléphone : 514 850-2358</p>		<p>Rose-Virginie Pelletier 9469, boulevard Gouin Ouest Montréal (Québec) H8Y 1T2 Téléphone : 514 421-8200</p>





2008

2009



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire